LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique fur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature

AVRIL 1755.



A LUXEMBOURG, Chez l'Héritière d'Andre' Chevalier, vivan; Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LV.

Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale 🐠 Approbation du Commissaire Examinateur;

AVIS AU PUBLIC

CE Journal paroitra, comme de coutume, réguliérement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à lerendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nou communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets i francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend

complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assertiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux; Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes liln stres, par le Pere Niceron, Barnabite, à préent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye dépuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, er continuë: Bibliothéque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie . 18. vol. : & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8º. nouv. édit. revûë pat Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal ef extrêmement curieux ; ladite Héritiere le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, auffi-bien que de la Bibliothéque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raisonmée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothéque Germanique a présent 45 volumes.



LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recuëil Historique & Politique

A V R I L 1755.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

OUS allons donner la suite & la fin ; de l'Examen du Matérialisme, rélativemens à la Métaphysique & à la Morale, dont le commencement se trouve dans notre dernier Journal.

I..... Mais (dira-t-on) le bel ordre qui règne dans l'Univers, n'étant rien en luimême, il n'est rélativement à nous que l'esset d'un hazard singulier, Q2 10. Le hazard est un terme sans idées, il

n'existe point pour quiconque faisonne.

2º. L'économie de l'Univers, notre façon de concevoir, & la structure de notre œil; voilà trois choses dont l'analogie rend le monde à nos regards le plus beau des spectacles : or cette analogie est-elle l'effet du hazard ? N'y trouvet-on pas un plan, un dessein, une intention, une harmonie profonde & raisonnée, en un mot un caractère sensible de puissance & d'intelligence, dont la matière & le hazard, pris ensemble, ou séparément, sont absolument incapables? Non enim sapientia temeritas commiscetur, nec ad consilium casus admittitur. CIO. pro M. Marcello. Une Sphère ne se fait pas sans dessein : l'Univers , dont elle n'est qu'une foible image, se sera-t-il fait sans dessein? Si l'une demande un Artiste habile, l'autre n'exiget-il pas un Ouvrier intelligent?

Plus on multiplie les expériences & les obfervations, plus on trouve de sagesse & de puissance dans les plus petits détails de la nature. Par l'étude de la Botanique, la curiosité éclairée de certains Observateurs infatigables, a changé en une magnisque Bibliothèque les rochers les plus affreux és les plus inaccessibles. . . . L'Univers est comme un grand Livre dans lequel l'existence de Dieu, écrite en gros caractères, accusée de stupidité ou de malier, ceux qui ne l'y voyent pas ; ou qui ne veulent pas l'y voir * : ainsi s'expliquoient, il n'y a pas long-tems, les plus beaux génies de la Nation Françoise : ils croyoient la pensée supérieure à la matière ; ils savoient qu'un mode ne peut être supérieur

^{*} Histoire de l'Académie des Sciences Tome IX.

des Princes Opc. Avril 1755.

a son sujet; ils n'avoient donc garde de penser que pour rendre la matière intelligente, il ne saute que lui donner un certain arrangement, Est-ce par l'essor d'un génie plus élevé qu'on dégrade l'esprit au dessous de la matière, qu'on n'en fait qu'une modification de cette vile substance? Notre Auteur n'imagine pas que d'autres que des ames courbées vers la terre puissent goûter des idées si basses. O! curva in terris

anima, s'écrie-t-il avec l'erse!

Si l'ame & ses opérations sont réellement distinguées du corps & de ses mouvemens, pourquoi dans l'homme un Méchanisme si compliqué? C'est une question que nous font encore les Matérialistes. Mr. Denesle y répond par un phénomène bien commun : ce sont les impressions que font sur nos organes les objets qui nous environnent dans une riche campagne, & les sensations que ces divers objets occasionnent dans notre ame : de l'impression à la sensation le trajet est si court & si facile : quel autre Méchanisme auroit pû l'abréger, l'applanir, rendre plus rapide la succession de ces deux effets? Ce Méchanisme au reste n'est point compliqué pour l'Ouvrier qui en est l'Auteur, il ne lui en coûte pas plus pour organiser une machine composée qu'une machine simple. Le corps, quand l'ame y entre, est une maison toute préparée pour son hôte, la structure en est admirable, l'ame n'a rien à y faire, l'Architecte qui a construit cet édifice à son usage, en y prodiguant les commodités, n'y a rien mis d'inutile ni de superflu.

Si l'ame est unie au corps, si en vertu de cette union, elle doit avoir le sentiment de ce qui afsecte les organes, pourquoi donc tant de choses qui se passent dans le corps ; tand d'impressions qui agissent sur ses ressorts, écha-

pent-elles à la connoissance de l'ame?

Mr. Denesse répond 1°. que l'ame a presque toujours de ces impressions un sentiment leger ou consus qui l'avertit d'y prendre garde, autant que l'économie de sa machine y est intéressée à 2°. si le sentiment de quelques-unes de ces impressions ne patvient point jusqu'à l'ame, c'est qu'elles sont trop indifférentes au Méchanisme du corps pour que l'ame doive s'en occuper ou s'en inquiéter: peut-être encore sont ce des inquiétudes inutiles que la nature sage épargne à l'ame; car il arrive souvent à la machine, des accidens que l'ame, quand elle en seroit instruire, ne pourroit ni prévenir, ni réparer.

Les élémens de la matière (disent certains Matérialistes) acquièrent les sentimens & la pensée de la pensée par l'action & la réaction que ces corps simples & homogènes exercent continullement les uns sur les autres; & l'exercice de ces facultés est déterminé dans l'individu par l'organisation du corps où cet individu set trouve, & par le lieu qu'il occupe dans ce corps.

Tout ce système croule de soi-même sous les coups redoublés que lui porte Mr. Denesse 19. Cet individu qui sent & qui pense dans l'homme purement matériel, est, selon le système, l'élément principal, l'élément en quelque sorte central de toute la machine : or, l'existence & les attributs dont on gratisse cette molécule élémentaire, sont la supposition la plus gratuite qui sur jamais; on n'a pas la mointe

des Princes coc. Avril 1755. preuve qui puisse servir de fondement pour

l'appuyer.

2º. Cet élément qui constitue l'individu dans la machine humaine, ou posséde le sentiment de son existence par son essence, ou l'acquiere par son action sur les autres élémens de la machine, & par leur réaction sur lui comme sur leur centre. Si ce sentiment lui est essentiel, il en jouit par tout où il peut être; dans l'air. dans la terre, dans les plantes &c. ce qui répugne au sens commun le plus borné : s'il l'acquiert par son commerce avec les autres élémens du corps humain, ce sentiment n'est donc que l'effet de l'action & de la réaction supposées; leur succession produit donc un effet qui n'a rien de commun avec leur nature propre : ce qui résiste à toutes les notions qu'on peut avoir des causes physiques.

30. Enfin, si l'exercice de ces facultés que l'élément individu acquiert, dans l'économie animale, dépend de l'organization & de la place qu'il y occupe; placé dans un tel point de la têre, cet élément sentira & raisonnera &c. placé dans le talon, il ne fera que sentir : absurdité la plus révoltante qu'on puisse imaginer. Voilà comment notre Auteur démontre que toutes les faces de l'hypothèse qu'on lui oppose, se couvrent des suppositions les plus gratuites, & tournent fur un cercle d'extravagances

entassées.

Tout ceci est peut être trop subtil pour le commun de nos Lecteurs; mais sans les obliger à ces analyses Métaphysiques qui sont inévitables, quand on veut suivre les routes où le Matérialisme multiplie ses détours & ses erreurs, nous nous contenterons de proposer une réflexion

flexion qui nous paroit satisfaisante : c'est que; si l'on ne prouvoit la distinction de l'ame & du corps par des argumens semblables à ceux dont Le servent les Matérialistes pour confondre & identifier ces deux substances, ils ébranleroient plûtôt qu'ils n'établiroient la Thèse que nous

foûtenons.

Mr. Denesse jette le Matérialiste dans d'étranges embarras en le pressant sur la nature de cet individu, de ce moi qui dans chaque homme est le sujer de toute pensée & de tout sentiment. Il est démontré que l'unité la plus indivisible est essentielle à ce moi qui devient pesant, & sentant dans l'organization de la machine hu-Est-ce de son unité, ou de quelque autre attribut, ou de l'ensemble avec les autres molécules intégrantes de l'organization, que cet élément primitif, cet individu, ce moi, tire le sentiment & la pensée dont il jouit? Il faut absolument choisir un de ces trois partis : dans le Matérialisme, on ne peut recourir à un quatriéme. Or, sans presque rien ajouter aux principes que nous avons indiqués, Mr. Denesle prouve invinciblement que, quelque hypothèse que choifisse son Matérialiste, tout y sera gratuit dans les suppositions, incompréhensible dans les notions, impossible dans les moyens.

Ne pouvant payer de raison, le Matérialiste tâche d'éblouir par des comparaisons. Le moi (dit-il) est l'élément, centre de l'organization : tous les autres élémens lui sont géométriquement subordonnés, sans en être moins ses égaux par leur nature. C'est ainsi qu'un Monarque placé au centre du corps politique, n'est pas cependant d'une nature plus excellente que le moindre de ses Sujets. Dans chaque espèce

des Princes & c. Avril 1755.

de corps, règne un système propre à son espèce. Dans les corps inanimés, qui n'ont aucun centre d'organization, aucune pattie dominante, c'est la Démocratie; dans les plantes l'Aristocratie; dans les animaux & sur tout dans l'homme, la Monarchie. Ou bien semblable à l'orgue qui ne produit plusieurs sons égaux que par l'assemblage de différens organes, le corps humain ne produit le sentiment, ne forme de pensée que par l'assemblage, l'union, les proportions géométriquement & hatmoniques de plusieurs de ses parties, dont chacune a son analogie propre avec les impressions des corps extérieurs.

Toutes ces pompeuses comparaisons, pour peu qu'elles soient pénétrées, se tournent contre le système qui les invoque. En effet, si la subordination qui lie les élémens du corps politique à leur chef, est la vraye image de la subordination qu'on imagine entre l'élément principal de notre machine ... & les autres élémens qui entrent dans sa composition; d'un côté comme de l'autre, il n'y aura qu'une subordination morale : les élémens subordonnés auront physiquement la même nature, les mêmes facultés, les mêmes fonctions que l'élément souverain, comme les Sujets ont physiquement la même espèce, les mêmes principes, les mêmes opérations que leur Monarque. Si l'orgue est le type de la machine humaine, comme l'un ne fait point entendre de sons harmoniques, si un souffle étranger ne l'ensle, & si une main habile ne la touche; de même l'autre ne doit ni fentir ni penser qu'autant qu'un Agent étranger, qu'un principe intelligent réside comme au centre de son organization &

y exerce ses facultés spirituelles. Ainsi de ces deux comparaisons appliquées au Matérialisme, l'une le marque au coin de l'absurdité la plus ridicule; l'autre en dévoile le vice & la fausset

intrinsèque, ou l'insuffisance.

A la faveur des combinaisons dont elle est susceptible, la matière la plus brute s'éleve par dégrés à tous les règnes. Du règne végétal, parvenue à l'animal ne touche telle pas au sentiment? De-là au raisonnement la distance oft-elle si grande ? Pour la franchir, que fautil ? Un dégré nouveau de subtilisation qui ne couté rien à la nature. Les hommes ne sont-ils pas des automates presque vivants? Pourquoi la nature ne paroit-elle pas en faire de pensants? Car enfin (ajoute le Matérialiste) je ne puis autrement concevoir ce que c'est qu'une substance pensante.

Mr. Denesse lui demande à son tour s'il concoit bien ce que c'est qu'un Méchanisme, qu'une combinaison, qu'une organization de matière qui raisonne sur son être & sur tous les autres; qui observe, qui calcule, qui mesure, non-seulement la distance & le volume, mais encore le mouvement des astres; qui invente & perfectionne les Arts & les Sciences ? Les effets de la matière (ajoute notre Auteur) sont bornés dans une sphère e qu'ils ne passent point; leur uniformité est constante, la nature matérielle » n'a point de progrès, elle ne fait que se ré-» péter. Toujours les mêmes productions, . .

Dui a vû quatre saisons, a vû toutes celles » qui sont passées & qui suivront. Les mêmes » phénomènes ont pareillement lieu dans le

so corps humain &c. >>

Nous ne saurions placer ici toutes les autres

des Princes Ge. Avril 1755. machines que notre Auteur amene pour foudroyer ces derniers remparts du Matérialisme. Ils tombent devant les moindres interrogations qu'on fait à l'ennemi qui s'y retranche. Est-ce en effet sur ses propres aîles, ou sur une main étrangère que la matière, ou est transportée d'une règne dans l'autre? Dans le court de ces transmigrations, porte-t-elle dans son sein, ou acquiert, elle d'ailleurs la vie, le sentiment, & la pensée dont elle donne des signes ? Si c'est la nature qui lui en confére le ptincipe par des subtilisations, cette nature est-elle autre chose que la matière même ? Cette matière subtilisante a-t-elle la vie qu'elle donne à la marière subtilisée ? Avant leur subtilisation, ces molécules étoient trop encroûtées ou trop massives pour penser. Est-ce en perdant de leur propre substance, ou en se dégageant d'une autre, que ces molécules recouvrent l'usage de leurs facultés intellectuelles ? Sans avoir le talent de Socrate, on multiplieroit à l'infini ces interrogations : la honte du Matérialiste n'est pas de ne savoir qu'y répondre, mais d'avoir à y répondre. On fait des objections contre les meilleurs systèmes; il n'y a que les mauvais qu'on met ainsi à la question, s'il est permis de s'exprimer de la sorte.

Comme les Matérialistes n'ont point encore pû se forger d'armure qui soit de résistance; dans leurs désaites, on les a vûs mandier des armes, même chez leurs ennemis. Tantôt de l'Harmonie préétablie, tantôt de l'Immatérialisme même, ils en empruntent qui ne sont bonnes qu'à les trahir. Mr. Denesse ne s'est pas contenté de les seur arracher: il les a brisées entre leurs mains, en réstuant le système de Leibniz.

& celui de Berkeley. Il fait voir que le premier a été inventé pour prévenir, ou pour écarter des inconvéniens beaucoup moindres que ceux qu'il traine à sa suite. En esset, Dieu étant supposé l'Auteur de l'Harmonie Léibnirzienne, & s'étant servi de sa prescience pour en régler les accords, tous les résultats vicieux qui en sortent, tous les desordres humains semblent devoir être mis plûtôt que sur celui de l'ame ou du corps. De plus avec ce système, l'ame, dans un corps perclus, mutilé, insirme, ne devroit former ni regrets, ni plaintes; mais il saut recourir à notre Auteur pour tous ces détails que nous ne pouvons pas même assez indiquer.

Quant à l'Immatérialisme de Berkeley, on l'attaque ici trop sérieusement : il semble qu'il est question d'une secte entière & de son Fondateur. L'Ouvrage de Berkeley ne sur qu'un badinage de sa jeunesse, il cherchoit à montrer son esprit plûtôt que son jugement : dans l'âge mût il oublia cette production, peut-être rougit-il d'en être l'Aureur; on ne devroit s'en

Souvenir que pour la mépriser.

Nous invitons tous les Philosophes à lire attentivement les preuves que Mr. Denesse apporte en faveur du sentiment de Descartes, sur l'essence & la vie de l'ame, & nous les prévenons que, quelque estime que nous fassions de cet Ouvrage, nous n'en adoptons ni toutes les opinions, ni tous les argumens. Dans l'état actuel (dit l'Auteur) toutes nos connoissances viennent des sensations. C'est-là un de ces sentimens que nous ne pouvons goûter. Il est (diril ailleurs) contre l'essence de la matière de penser : donc il est contre l'essence de l'essert de ne poins

des Princes &c. Avril 1755 247; point penser. Ces argumens à contrario ne sont pas roûjours concluans. Mr. Denesse a quelque

fois trop de confiance en leur force.

Après avoir lû ce Livre, l'idée qui reste du Matérialisme, c'est que, semblable au délire d'une imagination égarée, il n'élude tous les les coups qu'on lui porte, que par son peu de consistance. C'est un Protée qui se transforme sans cesse. En effet, sa substance pensante est tantôt le dernier dégré de pureté & d'activité dans la matière; tantôt une certaine subtilisa. tion que la nature opère dans les élémens de l'étenduë; tantôt un assemblage, un arrangement, un ensemble de parties organisées; tantôt &c. Qu'est-ce tout ce langage au jugement de la saine raison? Des pétitions de principes, des termes sans idées, des hypothèses sans vraisemblance, des définitions sans objets &c. On ne finiroit point, si l'on vouloit rapprocher tous les contrastes absurdes qui se rencontrent dans les premiers élémens du Matérialisme. Concluons donc qu'il en est du Matérialisme comme du Pyrrhonisine : ces systèmes ont des partisans; & les partisans de ces systèmes n'en sont point convaincus, mais ils tâchent de s'en convaincre, ou plûtôt, comme le dit Mr. Denesle, ce ne sont pas tant des gens qui ne croyent rien que des gens qui s'efforcent de ne rien croire. Pour adhérer sincérement à leurs doutes, ou à leurs visions, il faudroit un excès de crédulité, ou d'imbécillité, dont il seroit bien étonnant qu'ils fussent capables.

Si les bornes de nos Extraits nous le permettoient, nous suivrions avec plaisir Mr. Denesse dans son second Volume, ou la seconde partie de son Ouvrage qui est l'Examen du Matéria-

lisme

La Clef du Cabinet

lisme rélativement à la Morale. Nous laisserions tout Lecteur de bonne foi, convaincu que, dans ce système, on ne peut avoir aucun principe de mœurs, aucun morif de probité solide; que, selon les Matérialistes, tout ce qui gêne les goûts & les passions de l'homme, ne l'oblige qu'autant qu'il ne peut s'en affranchir avec impunité; que tout ce qu'on érige en Loi, n'est qu'un droit barbare; que l'artifice ou la violence seule l'établissent & le maintiennent ; que le Peuple imbécille n'en est la dupe & la victime que parce qu'il ignore sa force, ou ne songe pas à s'en servir pour défendre sa liberté naturelle; que les idées de Religion, d'un autre monde, d'une autre vie &c. ne sont que de vains phantômes, forgés par la politique pour aveugler & effrayer le Vulgaire ignorant & superstitieux; que ce n'est qu'à la faveur de ces chimères que les Princes & les Magistrats usurpent & conservent la puissance & l'autorité tyrannique qu'ils exercent sur leurs Trônes & sur leurs Tribunaux &c. Ne feroit-il donc pas étonnant que les défenseurs de cet affreux systême trouvassent auprès des Rois, ou des Ministres publics, on ne dit pas aucune protection ou considération, mais même aucune indulgence ou tolérance? Depuis un tems on tâche d'élever dans l'Europe un cri général contre toutes les Puissances : c'est une accusation de Despotisme, bien moins fondée sur l'abus que sur la haine de l'autorité. Ou'on remonte à la source de ce cri séditieux, on verra qu'il est parti de l'école du Matérialisme : il n'est entretenu & répété que par des Philosophes de cette Secte, ou par ceux qui, sans le savoir, en sont les échos inexcusables. II.

des Princes erc. Avril 1755.

II. Faisant ici usage de la Lettre d'un Seieneur Russien à un de ses amis, nous ne croyons pas faire de déplaisir à ceux qui admirent, combien la Russie a profité des fondemens qu'a jettés dans ses Etats feu le Czar Pierre premier, père de l'Impératrice règnante, pour les Sciences, les Arts, le Commerce & la Marine. Cette Lettre écrite en François, au mois

de Février, porte mot-à-mot ce qui suit.

Tout contribue, Monsieur, à rendre la naissance du Grand Prince Paul-Petrowitz, un événement à jamais mémorable pour la Russie. Cette heureuse époque, que tant de brillantes fêtes ont célébrées & célébrent encore, est accompagnée d'autres circonstances, qui, sans avoir le même éclat, ont en échange un objet bien plus solide. Le zèle de notre Impératrice pour la gloire de son Trône & pour le bonheur de ses peuples, s'anime encore par un événement si conforme à ses souhaits. D'autant plus soigneuse de son vaste hé. ritage, qu'elle a vû naître un Héritier selon son cœur, elle ne s'en tient pas à maintenir & à perfectionner tout ce qu'avoit fait Pierre le Grand, pour rendre les Russiens un peuple guerrier, policé, industrieux és artiste; cette auguste Princesse y ajoute encore de quoi en faire une Nation & plus éclairée & plus savante. Elle va fonder dans cette Capitale une Université, où tous ceux de ses Sujets, dont la condition & les facultés le permettront, seront obligés d'envoyer leurs enfans. Elle veut augmenter dans ses Etats, le nombre des Ecoles publiques, afin que chacun ayant la facilité d'y faire instruire ses enfans, aucun n'ait prétexte pour s'en dispenser. Voilà, Monsieur, de quoi achever ce qui pouvoit manquer à notre défrichement. Nous figurons

figurons déja parmi les Nations les plus polies de l'Europe. Nous sommes Grecs, & nous voulons l'être dans toutes les formes, & si bien Grecs, que les Athéniens mêmes, s'ils reparoissoient tels qu'ils ont paru dans leurs plus beaux jours, auroient fort mauvaise grace à nous mettre au nombre des peuples qu'ils trouvoient bon d'appeller Barbares. Ils avoient de bonnes Loix; nous en avons d'excellentes. Leur Commerce étoit florissant; le nôtre le devient chaque jour davantage. Leur Marine, si vantée & si supérieure à celle des autres Républiques Grecques, n'étoit rien en comparaison de la nôtre. Ils avoient de grands Artistes; les invitations & les largesses de notre Souveraine en forment chez nous, & y en attirent de tous les Pays qui en produisent. Les Athéniens excelloient dans tout genre de Littérature; on y réüssit très-bien chez nous, & au moyen des nouveaux établissemens dont je vous parle, on y fera de plus grands progrès. Les Athéniens étoient guerriers, quand ils vouloient l'être; nous l'avons été quand Pierre le Grand l'a voulu Son auguste Héritière nous a si bien maintenus dans cette disposition, que nous le serons autant qu'elle & ses Successeurs le voudront. Qu'on dise après cela, que les mœurs & les qualités des hommes dépendent de leur climat. Je suis persuadé, par nous mêmes, qu'elles dépendent de l'éducation; & l'éducation dépend du goût & des maximes de ceux qui gouvernent. Il n'est point de climat si froid, fût-ce la Laponie ou la Groenlande, où l'émulation, excitée par un Souverain amateur des Sciences en des Arts, ne pût échauffer les esprits, & les rendre susceptibles de toute sorte de culture. Je ne vois donc pas, Monsieur, ce qui peut empêcher que \$0385

des Princes perc. Avril 1755. seus les Souverains ne fassent de l'éducation Llttéraire de leurs sujets, un des principaux objets de leurs soins & une des bases de leur politique. Que Mahomet & ceux qu'il a eus pour Successeurs ayent proscrit la Science de leurs Etats, ils wouloient faire de leurs sujets des esclaves; & il faut avoüer que rien ne s'accorde mieux avec la servitude que l'ignorance. Mais quand on n'exige qu'une obéissance raisonnable; qui saura mieux l'observer, qui saura mieux l'inspirer aux autres que des sujets éclairés. La Littérature sert à tont & ne nuit à rien. En éclairant l'esprit, elle éleve le cœur, perfectionne le jugement, adoucit & régle les mœurs, excite le courage & le dirige, le modère, l'humanise; le purge de tout ce qui le rendroit injuste; téméraire ou féroce. Notre Impératrice ne peut donc mieux pourvoir à la gloire future du cher Prince Paul - Petrowitz, ni mieux s'y prendre pour lui faire porter, à juste têtre, le nom de Grand Prince, qu'en faisant naître, après lui, dans les Etats qu'elle lui destine, l'émulation du savoir, joint à ce qui se trouve déja établi pour la perfection de la Police, du Militaire, de la Marine & du Commerce.

IV. L'on a addressé les Vers suivans à l'ombre du célèbre Poëte Rousseau, à l'occasion d'un Médaillon gravé à Bruxelles pour immortaliser la protection que le Duc Charles de Lorraine accorde aux Sciences.

Manes du grand Rousseau, chère ombre que j'implore,

Aux Belgiques climats par tes chants embellis,

Reviens, du Prince que j'adore

R

La Clef du Cabinet

Célébrer les bienfaits par de nouveaux Ecrits; Ce Fils de LEOPOLD, Rival heureux d'Auguste, Soutient tous les talens, anime tous les Arts,

Et mes yeux enchantés admirent dans ce Buste *

Les traits & les vertus du second des Césars; Ce n'est plus ce Héros précédé du Tonnerre,

Qui franchisant le Rhin épouvanté, Paroit moins un mortel que le Dieu de la Guerre.

C'est l'ami de l'humanité,

C'est Auguste adoré dans Rome.

Horace de François, prête-moi ton Pinceau; Mon timide Apollon pourroit loüer un homme, Mais pour chanter les Dieux, il faut être Rousseau.

V. Le mot de la dernière Enigme est le

ENIGME.

P Ar mes traits je soulage une juste colère; Je brille à la Campagne, à la Ville, à la Cour,

On brule de savoir quel peut être mon père!

Hélas! on le maudit dès que je vois le jour.

Sous le nom emprunté d'un monstre de la terre, Je fais pâlir le vice, j'en parle sans détour, Et je vais sous le dais lui déclarer la guerre: En haine quelquesois je convertis l'amour.

Sans

* Le Médaillon représente le Buste du Prince, & nous en avons décrit les propriétés dans nôtre Journal du mois passé, pages 172. & 173. L'Auteur dont il est parlé dans ces Vers est Don Thomas Mongeard, Conseiller Antiquaire de Son Altesse Royale. Sans respecter un mort je sovillerai sa cendre, Je dirai d'un Tyran qu'on auroit du le pendre; Sans avoir d'aiguillon je picque vivement.

Sur des pieds mesurés je chemine en cadence, Malgré la vérité que je dis librement Mon père sur son dos trouve sa récompense.

AVIS.

LEST. ANTOINE LESEURE, Imprimeur du Roi à Nancy, donne avis au Public, que la seconde Edition de la Théologie du R. P. Thomas de Charmes, Capucin & Diffiniteur de son Ordre, est hors de Presse depuis le mois de Novembre dernier. Cette Edition, exactement corrigée, est augmentée d'un Tome entier. Il y a de plus le Compendium de tout l'Ouvrage par demandes & par réponses, composé & imprimé en faveur de ceux qui sont obligés de subir des Examens, & qui par ce secours pourtont en peu de tems se rappeller toute leur Théologie, avec d'autant plus de facilité que l'Auteur y a observé le même ordre, la même méthode, & la même netteté qu'il s'est appliqué de donner à tout l'Ouvrage. Cet Ouvrage contient huit volumes, y compris le Compendium.

Le même donne aussi avis, qu'il vient d'achever d'imprimer le cinquiéme Volume de l'Hiftoire de Lorraine.

Ce Volume restituë tout ce qui avoit été
omis & supprimé de l'Edition de la même HisR 2 toire

La Clef du Cabinet

toire, par feu le Sr. Jean-Baptiste Cusson. On y trouve une pièce très importante, tirée du trésor des Chattres concernant l'ancienne Chevalerie de Lorraine, l'histoire au naturele de la Ligue, & quantité d'autres, avec beaucoup d'augmentation, & toutes les Médailles qui concernent l'illustre Maison de Lorraine, qui étoient restées inconnuës jusqu'à présent.

ARTICLE IL

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en PORTUGAL & en ESPAGNE, depuis deux mois.

PORTUGAL. I. On s'est entretenu souvent en Europe, du Traité conclu entre le Portugal & l'Espagne, au sujet du réglement des limites de leurs Etats situés dans le Nouveau-Monde. On n'en a pas moins parlé dans ces Pays-là. On y a même soûtenu que le Roi règnant ayant reconnu le préjudice que ce Traité causoit à sa Couronne, avoit résolu de ne point s'y tenir : Mais les faits ont détruit les raisonnemens, comme il paroit par les suites qu'a euës ce Traité. Au commencement de l'année 1752, Don Jacques Freire, Viceroi de Rio-de-Janeiro, se mit en route avec deux Mathématiciens Allemands, de même qu'avec une suite nombreuse & avec 300 Grenadiers, & s'avança vers Rio de la Planta, où il trouva de la part de l'Espagne, le Marquis de Val de Lirios, avec deux Mathématiciens, l'un Espagnol, l'autre Italien, & tous les deux, ainsi que les deux autres, de la Compagnie de Jesus. Ces Plénipotentiaires s'étant fait les visites usitées, procé-

des Princes erc. Avril 1755. derent à la démarcation. La première borne fut plantée à Castillos, & une autre près de Maldonado. Cette dernière ne fut plantée qu'après plusieurs contestations. Un François, qui perdoit par-là une Mine d'or, laquelle alloit passer du côté des Portugais, ayant voulu persuader au Plénipotentiaire Espagnol qu'il avoit été trompé sur cet article, on planta encore deux bornes dans d'autres endroits. La Ville de la Colonia-Nuova, ou du St. Sacrement, qui avoit été, pendant long-tems, une pomme de discorde entre les Portugais & les Espagnols, fut cédée à ceux-ci, après que l'Artillerie, qui s'y trouvoit encore, eut été embarquée pour Rio - Grande. Tout cela s'est passé avec beaucoup d'ordre & de tranquillité; mais de nouvelles difficultés se sont élevées ensuite, à cause des Missions Espagnoles dans les Pays dont la démarcation a été assignée aux Portugais, quoique l'on eut stipulé, que les habitans se retireroient dans les Terres appartenantes au Roi Catholique. Les Indiens, nommés Tapas, s'opposent à ce dernier arrangement, & protestent que ces Pays n'appartiennent ni au Roi d'Espagne, ni au Roi de Portugal, ni à leur Nation. Comme les l'ères Tésuites desservent ces Missions, & qu'on leur fait tort de leur imputer d'être les auteurs des maux qui arrivent dans ces Pays-là, en publiant qu'ils ont excité sous main ces nouveaux différends, & que c'est par leur instigation que les Indiens ne veulent pas se conformer aux ordres du Roi d'Espagne, ce qui est absolument faux; il convient que le public en soit instruit, d'autant plus que l'évacuation de trois de ces Missions s'est faite réellement; mais que les habitans n'ayant pû s'accoutumer aux R z

La Clef du Cabine?

216 Pays qu'on leur avoit assignés, se sont réunis aux quatre autres Missions, bien résolus de s'y maintenir. Ils forment ensemble pour cet effet un corps de 25 à 30 mille hommes. Les Plénipotentiaires des deux Couronnes les ont envoyés reconnoître par un détachement de 200 soldats, qui sont revenus sans avoir pû rien effectuer. Ces mêmes Plénipotentiaires se sont séparés depuis. Celui d'Espagne s'est retiré à Buenos - Ayres, & celui de Portugal à la Nuova. Colonia. Ils sont actuellement occupés à ramasser toutes leurs troupes, afin de réduire, par la force, les Indiens à se soumettre aux conditions qu'ils ne voudront pas accepter par les voyes de la douceur. Un second détachement est allé reconnoître de nouveau ces Tapas.

Les plaintes des Portugais sur la perte de la Nuova Colonia sont très-amères. En effet, cette perte n'est pas médiocre. Ils en retiroient beaucoup d'argent par le commerce clandestin qui s'y faisoit avec les Espagnols. Les Pays que ceux - ci ont cédés, ne seront pas d'une grande utilité aux l'ortugais. Ils leur fourniront la ressource d'en enrôler qui s'y fixeront, & il sera très - difficile à ceux-ci d'entretenir un bon voifinages avec les Nations Sauvages dont les Forêts des environs sont peuplés, & que les Tapas, très-vivement piqués, soutiendront de toutes leurs forces.

On apprend de Maranham, qu'on y attend du Para deux Vaisseaux de guerre avec deux Régimens, mille Familles tirées des Isles Acores & quelques Mathématiciens chargés de travailler aussi de ce côté-là à la ligne de démarca-On espére que les disficultés y seront moins grandes qu'elles n'ont été dans le terrides Princes &c. Avril 1755. 257 toire des Missions, ou les habitans ont montré de tout tems combien ils sont attachés aux Pères

Jésuites qui dirigent ces Missions.

Le 18. Janvier, qui étoit le troisième & le dernier des trois jours confécutifs auxquels toute la Cour a coutume d'aller assister au Service annuel que l'on célèbre, ce jour là, pour le Fête de Sainte Engracia, dans le Monastère Royal de St. Vincent de Fora des Chanoines Réguliers de St. Augustin; après que la solemnité du jour sur achevée, le Roi accompagné des Princes Don Pedre, Don Antoine & Don Gaspard, ses oncles naturels, passa dans un appartement de ce Monastère, qui étoit préparé & orné avec beaucoup de magnificence. Toute la Cour, ainsi que la Garde Royale dont Sa Maj. étoit suivie, se plaça suivant l'ordre prescrit par le cérémonial.

Après quoi le Marquis de Gouvea, Grand-Maître de la Maison du Roi & Président du Dezemborga do Paço, introduisit au milieu de toute la Cour les trois Princes sus sus més, en présence de Sa Majesté, qui les reçut avec la distinction & la bienveillance convenables à des Princes déclarés fils naturels du feu Roi Jean V., père du Roi règnant. Enfuite succèderent les complimens de toutes les personnes de la Cour, d'un grand nombre de Noblesse & du Clergé; ce qui consuma le reste de la journée.

Le Roi ordonna à cette occasion au Marquis de Marialva, Généralissime de ses Armées, de faire expédier les ordres nécessaires pour que les troupes eussent à rendre aux trois Princes ses oncles, les honneurs Militaires dûs à leux-

rang.

La Clef du Cabinet

L'Acte que l'on vient de rapporter a eu l'aps plaudissement de la Cour, de la Noblesse & du public, à cause de l'estime & de l'affection que ces trois Princes se sont acquis par les qualités les plus propres à se captiver l'une & l'autre. C'est donc moins un tribut qu'on rend à leur naissance, qu'il n'est dû à leur mérite personnel. Aussi ne peut- on rien ajouter à l'excellente éducation qu'ils ont reçûe en premier lieu sous les auspices du feu Père Gaspard, auquel le Roi Jean V. avoit confié ce dépôt. On sait que ce Religieux, fort estimé du feu Roi, a rempli pendant plusieurs années les fonctions de premier Ministre, sans en avoir le sître. Après sa mott ils ont été sous la direction de Don Paulo da Annunciacam, Chanoine Régulier de l'Ordre de St. Augustin, qui a achevé de cultiver les heureux commencemens de leur édueation.

Les arrangemens qui viennent d'être pris à ce sujet ont aussi été communiqués aux Ministres étrangers résidens auprès de cette Cour, de même qu'aux Ministres du Roi dans les Cours étrangères.

Depuis cette légitimation déclarée des trois fils naturels du feu Roi Jean V., ils ont paru à la Cour, & l'on a reglé l'apanage pour leur entretien.

ESPAGNE.

Dans une nouvelle conférence qu'eut le Chevalier Keene, Ambassadeur d'Angleterre, dans les premiers jours de Février, avec les Ministres du Roi, il leur exposa le sujet des contestations entre la Cour de Londres & celle de France, ainsi que l'inutilité des tentatives qui avoient été mises

des Princes &c. Avril 1755. miles en ulage jusqu'à présent pour les accommoder, & qui, après une négociation de plus d'un an, avoient fait juger au Gouvernement Britannique, qu'il convenoit de se mettre en posture pour être prêt à tout événement, & pour accorder la protection nécessaire aux Colonies d'Amérique; exposées à l'invasion des François. Mr. Keene fit aussi remarquer dans cette conférence, qu'indépendemment de ces considérations, l'armement de la Flotte de Brest ajoutoit un nouveau motif de nécessité à celui qui déterminoir la Cour de Londres à mettresa Flotte en état de paroître en mer dès que les circonstances requéreroient qu'elle la fit sortir des Ports du Royaume. Peu de jours après cette conférence le Roi admit cet Ambassadeur à une audience, dans laquelle Sa Majesté témoigna, qu'elle souhaitoit fort que les différends qui s'étoient élevés entre les deux Couronnes de France & de la Grande-Breragne pussent être ajustés par les voyes d'un accommodement à l'amiable, afin d'éviter tout ce qui pourroit être un sujet de voir renaître des troubles dans l'Europe. Le Roi a aussi fait connoître au Duc de Duras, Ambassadeur de France, l'espérance où il étoit que les choses n'en viendroient point à de fâcheuses extrêmités entre les deux Cours, & qu'avant de mettre leurs Flottes en mer, elles tenteroient encore l'usage des voyes de conciliation.

Entre tems, l'état des affaires entre la France & l'Angleterre absorbe presqu'entièrement l'attention de la Cour. Le Chevalier d'Abreu, Ministre du Roi à Londres, dépêche par la voye de Falmouth & de la Corogne, de fréquens Exprès, pour informer Sa Majesté de tout ce qui

a rapport à cet objet & aux armemens de la Couronne Britannique. Comme la même chose, ainsi qu'on l'apprend, fait aussi de l'impression sur la Cour Impériale de Vienne, on croit pouvoir espérer qu'une offre de médiation à faire par l'une & l'autre de ces Puissances sera acceptée, & effectuera que les choses n'en viendront pas à des extrêmités capables de rallumer le seu

de la guerre en Europe.

II. Le différend entre cette Cour & celle de Dannemarc au sujet du Traité de la dernière avec la Mauritanie, est en train de s'accommoder, por l'entremise de la Cour de France. Le rétablissement du commerce entre les deux Puissances ne tardera pas, en conséquence, d'être remis sur l'ancien pied. Cette entremise de la France a eu lieu depuis le nouveau Traité qu'elle a conclu à Madrid pour la joüissance du commerce des François dans toutes les Provinces de la Monarchie Espagnole. Nous avons dit quelque chose le mois passé de ce Traité, dont on ne voit encore aucune copie autentique.

III. Mais de quelle manière que tournent les affaires entre la France & l'Angleterre, il paroit qu on en a pris occasion d'armer aussi. Du moins les ordres sont donnés, que la Flotte du Roi soit prête à mettre en mer ce Printems, si la nécessité le requiert. Tous les Officiers appartenans aux Vaisseaux qui la composent & qui se trouvent absens avec congé, doivent par conséquent être rendus actuellement à leurs di-

vers départemens.

IV. L'arrivée & le départ des Couriers entre Madrid & Lisbonne est continu. Leurs dépêches regardent les arrangemens à prendre pour donner une forme permanente à l'établissement de des Princes & c. Avril 1755. 261 de l'Infant Don Louis, après la conclusion de fon mariage avec la seconde Infante de Portugal. Comme l'on destine une Coutonne à ce Prince, & que ce sera l'érection du nouveau Royaume de Galice, on parle à ce sujet d'une prochaine convocation des Cortes ou Grands du

Royaume.

V. Il faut que le sistème introduit par rapport aux sinances sous le Ministère du Marquis de la Ensenada, ait totalement changé depuis l'éloignement de ce Ministre, qui est toujours dans une grande tranquillité à Grenade, s'il est vrai, comme on le publie, que le Roi a donné ordre de supprimer absolument les Bureaux ou Comptoirs qui avoient été établis dans les principales Villes de commerce des Pays étrangers. Toujours est il certain que l'arrangement en question ne subsiste plus à Genes, & qu'il a pareillement cessé à Rome.

BARBARIE.

Si le parti qui a massacré le 11. Décembre dernier le Dey à Alger avoit eu le dessus, il en seroit résulté infailliblement une rupture avec quelqu'une des Puissances Chrêtiennes. Le nouveau Dey Aly-Essendi-Aga, qui étoit Chef de la Cavalerie Maure, paroit déterminé à suivre les maximes de son Prédécesseur. Il a déja fait assurer le Consul Impérial ainsi que les Consuls de France, d'Angleterre & de Hollande, que son intention étoit d'entretenir la paix avec leurs Souverains. Depuis le massacre du précéent Dey, & de celui du Chef du complot qui vouloit le remplacer, plusieurs des Soldats mutins qui avoient eu part à la catastrophe rapportée

62 La Clef du Cabinet

portée dans notre dernier Journal, s'étoient eachés, en attendant qu'ils trouvassant quelque occasion de se sauver. Le lieu de leur retraite ayant été découvert, le nouveau Dey les a fair arrêter au nombre de dix, dont quatre ont été étranglés & les six autres empâlés. Un exemple de cette nature, nécessaire dans un Pays tel que celui d'Alger, a contribué au rétablissement du calme.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & dans les PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. I. Quelqu'embrouillées que soient les affaires de cette Cour avec celles de France, & non-obstant les grands préparatifs de guerre qui se continuent dans les Ports Britanniques, de nouvelles propositions du Duc de Mirepoix, Ambassadeur de France, sont de nature à servir de base à un accommodement futur. Ce Ministre a été faire visite au Comte de Hertford, nommé pour remplacer le feu Comte d'Albemarle dans l'Ambassade de France; & le lendemain le Duc de Mirepoix est venu la lui rendre. On doit convenir d'abord de certains préliminaires par rapport aux affaires d'Amérique, après quoi on reglera, s'il est posfible, ce qui concerne les Indes-Orientales. Les préparatifs commencés le continuëront cependant jusqu'à ce que l'on voye le succès des nouvelles ouvertures qui ont été faites pour l'accommodement des contestations entre les deux Cours;

des Princes enc. Avril 1755. & l'on ne cessera d'armer qu'après que l'on sera assuré de parvenir par la voye de négociation au but que l'on s'est proposé, en se mettant dans une situation propre à agir suivant que les occurrences l'exigeront. Voici les noms des Vaisseaux de guerre mis en commission pour composer la Flotte que le Roi a donné ordre de rassembler dans le l'ort de Portsmouth. Le Royal George de cent canons, le St. George de 90, le Prince George aussi de 90, le Ramelies d'autant de canons, le Monarque de 74, le Grafton de 70, l'Embuscade de 40, le Clandford de 20, & la Chaloupe de guerre le Horner. On travaille aussi dans le même Port à mettre le Greenwich, le Romney le Chichester & le Newcastle en état de se joindre aux premiers. De ces treize Vaisseaux le Ramelies, le Grafton, le Chichester, le Greenwich & le Newcastle sont entièrement neufs. Les Vaisseaux de guerre assemblés dans le Port de Spithead, & qui doivent se tenir prêts à joindre la Flotte Royale à Portsmouth, sont le Terrible de 74 canons, le Capitaine de 70, le Fougueux de 64, l'Anson de 60, le Nottingham aussi de 60, & l'Arundel de 20. Indépendemment de tous ces Vaisseaux les Commissaires de l'Amirauté ont donné ordre que six Vaisseaux de guerre du cinquiéme & du fixième rang fussent aussi prêts à mettre à la voile au premier avis. La Chambre des Communes a secondé les mesures du Gouvernement, en accordant par provision sept cens mille liv. sterlings pour subvenir aux dépenses de ce formidable équipement maritime.

Deux Couriers, l'un dépêché le 28. Février & l'autre quelques jours après ont porté de nouveaux ordres & de plus amples instructions

La Clef du Cabinet

à Mrs. Mildmay & Ruvigny de Cosne, Commillaires du Roi en France pour le reglement des limites de l'Amérique. Le premier pas auquel on s'attend à Londres de la part de la Cour de Versailles est, qu'elle envoye des ordres immédiatement à ses Gouverneurs dans ce Payslà, de rappeller les troupes qu'ils ont fait matcher vers l'Obio & autres confins des Colonies Angloises; ce qui serviroit en même-tems de signal aux Commandans Anglois pour ne point pousser leurs entreprises. En attendant, tout est en suspens, de même que le départ pour Paris du Cointe de Hertford; & le Vaisseau de guerre le Lyme & la Chaloupe la Dépêche ont été envoyés pour naviger à la haureur des côtes de Bretagne, en qualité de Vaisseaux d'observations, en même-tems qu'on a publié du Bureau de la Marine un avis portant « Que les Commissaires de l'Amirauté font savoir à tous O Capitaines, Commandans & Lieutenans de 33 Vaisseaux qui se trouvent sans emploi, qu'ils ayent à donner information des endroits ou » ils font leur séjour, afin que si le service du » Roi requiert qu'on les employe, on puisse s'addresser à eux lorsqu'il en sera besoin. »

II. Même en cas de guerre, il paroit que le voyage du Roi à Hannover ne sera pas rompu cette année, eu égard aux affaires importantes de l'Allemagne, auxquelles on n'ignore point la part que S. M. prend constamment. On ne sait encore quand elle mettra sin à la séance du Parlement, qui seconde ses vûes en plein quant aux affaires d'Amérique & à celles de la côte de Coromandel, asin d'y avoir bientôt la supériorité sur les François s'ils ne se désistent des entreprises dont les plaintes sont portées si haut. Ce que

des Princes etc. Avtil 1755. 265 que le Parlement présente d'ailleurs ne regarde que les affaires intérieures des trois Royaumes;

chose par conséquent peu intéressante.

III. Le Roi a nommé Grand Maître de sa Garderobe le Comte de Rochefort, ci-devant son Envoyé Extraordinaire à Turin, d'où il est depuis peu de retour à Londres. Cet emploi vaquoit par la mort du feu Comte d'Albemarle.

De nouveaux avis de la Nouvelle Yorck. confirment que les Espagnols ont pris la résolution de faire un Etablissement à Honduras, & font regarder la navigation au Golfe de Campêche comme perduë pour les Anglois, par les mesures que les premiers ont prises pour en rendre l'accès impossible aux étrangers. Suivant ces rélations, il en pourroit être bientôt de même de Musqueto, dont l'accès devient chaque jour plus difficile. Les Espagnols sont en force dans ces quartiers - là, depuis la réception de quelques Bâtimens qui leur ont apporté des troupes de la Vieille Espagne.

D'autres avis tant des Indes Orientales que de l'Amérique ne font mention que des préparatifs que les François continuent d'y faire pour s'avancer de plus en plus vers les endroits où ils méditent de se fixer; mais qu'il n'y a aucune affaire de marque arrivée avec les Anglois depuis

long-tems.

HOLLANDE.

I. Le Corps des Nobles de cette Province vient d'être augmenté par trois Membres pour remplir les places vacantes qu'il y avoit. Ce sont le Baron Arnaud. Josse van der Duyn de Massand, Lieutenant-Général de la Cavalerie des Etats-Généraux, Colonel du Régiment des GardesGardes - Dragons, Surintendant des Digues du Territoire de Delft; le Baron Jacob-André de Wassenaer, Conseiller de la Cour de Justice de Hollande & de Zélande; & le Baron Wigbolt-Jean-Theodore van der Does, Surintendant des Digues du District de Rhynlandt &c.

II. On a l'arrivée à La Haye à annoncer du Marquis de Grimaldi, Ambassadeur d'Espagne auprès de la République, accompagné dans son Ambassade du jeune Marquis della Ensenada & du Chevalier de Novaro, & d'une fort nombreuse suite. Le Sindic Klefeker, Résident de la Ville de Hambourg, est aussi arrivé à La Haye, & v a repris les fonctions de son ministère, qu'il avoit été obligé d'interrompre pour se rendre à Madrid, où il a eu l'habileté de terminer le différend que le Roi Catholique avoit fait naître aux Hambourgeois.

III. Les Etats - Généraux ayant été invités de joindre leur garantie à celle des autres Etats Protestans qui ont pris sur eux de garantir les arrangemens pour le maintien de la Religion Protestante dans les Etats de la Maison de Hesse, le Chevalier de Mann, Envoyé Extraordinaire du Landgrave de Hesse-Cassel, a été en conférence à cette occasion avec les Députés de

l'Assemblée de L. H. P.

On compte à La Haye que les Conférences de Bruxelles vont tout de bon recommencer : Mais celles pour la Tutelle & le Port-franc paroissent entiérement tombées.

BRUXELLES.

Le Sérénissime Duc Charles compte de partir après les présentes Fêtes de Pâques, pour aller faire faire un voyage à Vienne. Son Alt. Royale toujours attentive à éloigner des Provinces de son vaste Gouvernement soit les troubles, soit les fleaux qui affligent d'autres Pays, a rendu l'Ordonnance suivante pout prévenir la communica, tion de la maladie épidémique.

COmme il Nous est parvenu qu'il règne non-Seulement dans les Provinces Unies , mais auss dans l'Empire, y compris le Pays de Liége, une maladie contagieuse parmi les Bêtes à cornes, & qu'il est à craindre qu'elle ne se communique dans ce Pays, par le transport du Bêtail de cette espèce, & même des peaux & de la viande, tant fraiche que fumée & salée, qui viennent des mêmes Pays; Nous n'avons pû Nous dispenser de porter notre attention sur un objet si important & si intéressant pour le bien & l'avantage des Sujets de Sa Majesté. C'est pourquoi, après avoir pris des informations sur la nature de cette maladie, & voulant prévenir les inconvéniens fâcheux qui pourroient résulter de pareils transports, Nous avons trouvé convenable de défendre ég d'interdire, comme Nous défendons on interdisons, par l'avis du Conseil Privé de Sa Majesté, l'entrée en l'introduction en ce Pays, de toutes Bêtes à cornes venant des Provinces-Unies, de l'Empire & du Pays de Liége, tout le long de la frontière, dans les Départemens d'Anyers, de Turnhout, de Tirlemont, de Ruremonde, de St. Vith, de Marche, de Navagne, de Namur, de Charletoy & de Beaumont, sous peine de courir le risque, que ces Bêtes seront censées être infectées, & comme telles d'abord enterrées avec leurs peaux sept pieds profond, dans le lieu de leur faisissement : Qu'en outre, les conducteurs & ceuse ceux qui les introduiront seront punis arbitrairement & même corporellement, selon l'exigence du cas; & que ceux qui les auront sciemment reçues ou achetées, payeront une amende de vingt-cinq écus pour chaque Bête, à partager par moitié entre le Dénonciateur & l'Officier exploiteur.

Nous défendons pareillement l'entrée en ce Pays, de toutes sortes de peaux & de viande fraiche, salée ou fumée de Bêtes a cornes venans des mêmes Pays, tout le long de la frontière, dans les Départemens ci-dessus, à peine que lefdites peaux & viande seront aussi enterrées promptement dans l'endroit où elles auront été saisses; en outre de confiscation des Bateaux, Chariots, Charettes & Chevaux qui en seront chargés, de punition arbitraire & même corporelle, suivant que le cas l'exigera, à la charge de ceux qui les auront introduites, & qui les auront sciemment reçûes, ou bien achetées.

Ordonnons très-expressément aux Conseillers Fiscaux de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, de Hainaut & de Namur, aux Magistrats & Gens de Loi, & à tous Officiers qu'il peut appartenir, de veiller exactement à ce que la présente Ordonnance soit observée & exécutée, sans exception, faveur, ni dissimulation; le tout par provision, & jusqu'à autre disposition.

Le Prince Constantin de Rohan, premier Aumônier du Roi Très-Chrêtien, qui étoit venu faire un tout à Bruxelles, en repartit le 19. Février pour retoutner à Versailles. On lui a sait à la Cour toutes les politesses & les honneurs

imaginables.

1º Le Comte de Luchefi, que l'on attend à Brukelles dans le mois de Mai prochain, n'est pas destiné au Commandement général des troupes

Impé-

Acs Princes &c. Avril 1755. 269. Impériales dans les Pays-Bas, mais pour succéder au Comte de Thungern, lequel est chargé en second du Commandement de ces troupes, sous le Comte de Chanclos, Felt-Maréchal des Armées de l'Impératrice-Reine.

Le Duc & la Duchesse d'Ahrenberg sont de retour à Bruxelles du voyage que Leurs Altesse ont

fait à Vienne.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

NaPLES. I. Le Chevalier Gray, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne, est convenu avec les Ministres du Roi d'un nouveau projet de Traité de Commerce, lequel a été envoyé à Londres, asin que si Sa Majesté Britannique y donne son approbation, le Traité en forme depuis si long tems sur le tapis, puisse être signé sur ce pied-là. Après cette convention envoyée, Mr. Gray est patti de Naples pour Rome, à dessein de s'y arrêter environ deux mois, pour voir les curiosités & les momumens célèbres que cette Capitale renferme. Mr. Changuyon est resté à Naples chargé des affaires de la Cour Britannique en l'absence de se Ministre.

II. Le jour que le Duc de Penthievre partit de Naples pour reprendre la route de Rome, tous les Bâtimens François qui se trouvoient dans le Port & qui avoient arboré leurs flammes, banderolles & pavillons, saluerent leur Grand Amiral par une triple décharge de leur canon. Ce Prince, que nous allons suivre dans ses voyages étant de retour à Rome, a eu le lendemain de son arrivée une nouvelle audience du Pape, à laquelle il a été accompagné par

La Clef du Cabinet

l'Ambassadeur de France. Le 7. Février que ce Prince partit pour Florence; le Pape envoya Mr. Arselli son Maître de Chambre lui souhaiter un heureux voyage, & lui remettre un Chapelet composé de pierres rares montées en or, une très-belle Médaille d'or & deux Tableaux d'une excellente main, dont l'un représente l'Evangéliste St. Luc, & l'autre l'Evangéliste St. Marc. Le Duc de Penthievre, après avoir témoigné à Mr. Arselli la reconnoissance avec laquelle il acceptoit ce présent de Sa Sainté, le pria de recevoir pour marque de son souvenir une trèsbelle Tabatière d'or. Il fit aussi distribuer une cinquantaine de sequins aux personnes de la suite du Prélat. Arrivé le 14. à Florence, la Noblesse s'y étoit préparée à lui procurer tous les agrémens possibles, mais il n'en a pas profité, s'étant remis dès le 17. une seconde fois en route pour se rendre à Modene, afin d'y prendre congé du Duc son Beaupère. On croit que Son Alt. Sér. passera ensuite à Turin pour retourner delà en France.

AIII. Une intempérie qu'il y eut à Naples & dans les environs, sur la fin de Janvier, a été accompagnée d'une tempête si violente, que les Bâtimens n'étoient pas en sureté dans le Port même. Un gros Vaisseau Anglois qui étoit déja entré dans le Gosse, fut obligé de jetter son canon & d'autres essets à la Mer. On n'a appris depuis, que des naufrages arrivés sur la côte par cette tempête, de même que des autres côtes de la Mer, dont il seroit trop long de faire ici le dérail. On dira seulement que les stots de mer étoient poussés à Naples avec tant d'impétuosité, que le bel Egoût, qui su construit il y a quelques années aux frais du Cardinal Coscia,

des Princes &c. Avril 1755. 275 de chtierement détruit; & qu'une patrie de la rue qui est entre Pizzofalcone & le Château de l'Oeuf au quartier de la Cavalerie, a eu le même fort.

D'un autre côté l'éruption du Mont Vesuve va toujours son train en vomissant de la sumée, des slammes & de la matière embrasée, La Lava

continuë également.

ROME. I. La mort du Cardinal Coscia arrivée depuis peu à Nables, ajoutant un neuviéme Chapeau aux huit qui vaquoient dans le Sacré Collège; & comme depuis long tems il n'y a pas eu de promotion en faveur des Couronnes, on s'assure qu'elle pourra bien se faire dans peu. Du moins est-il certain que les Ministres des Cours étrangères ont reçu des instructions à cet égard. Mais on ignore si le Pape se rendra aux instances qu'on lui fait déja à cet égard. Sa Sainteté tint le 28. Février un Confistoire dans lequel elle proposa deux Archevêchés & sept Evêchés. Le Cardinal l'ortocarrero y proposa aussi deux Evêchés de France, outre quelques Abbayes; & le Cardinal Landi préconisa l'Évêché de Fossonbrone; mais dans ce même Confistoire il ne s'agit point encore des Archevêchés de Tolede & de Seville, non plus que de l'Evêché de Wûrtzbourg. Quelques jours avant ce Confistoire le Pape avoit disposé en faveur du Cardinal Landi, de la Charge de Préfet de la Congrégation de l'Indice, vacante par la most du Cardinal Querini, & de celle de Bibliothécaire du Vatican, dont le même Cardinal étoit tevêtu, en faveur du Cardinal Passionei.

II. Une Lettre circulaire que le Pape a composée vient d'être addressée aux Ecclésiastiques du Rit Latin & à ceux du Rit Grec-uni, qui se La Clef du Cabinet

grouvent sur les frontières de la Russie. Sa Sainteté leur prescrit avec cette onction qui règne dans tous ses ouvrages, la manière dont ils doivent se comporter dans l'exercice de leur ministère. Elle a aussi dressé depuis peu de tems un Réglement qui doit servir de loi aux Evêques & aux Prêtres qui se tronvent dans des Pays infectés de la peste, & qui sont cependant obligés d'affister les malades & de leur administrer les derniers Sacremens : Suite de cette sollicitude l'astorale, qu'on lui a constamment reconnuë pour le Gouvernement de l'Eglise Universelle. Les prières publiques qu'elle a instituées pour obtenir du Ciel la paix dans l'Eglise Gallicane, continueront jusqu'à ce qu'il plaise à la Divine Bonté de faire cesser les troubles dont elle est agitée.

Le Souverain Pontife voulant aussi donner un nouvel agrément aux chemins publics des auciens Romains, qui subsistent jusques à nos jours vers la Rome Chrêtienne, a donné ses ordres pour que tout le long des Chemins Consulaires aboutissant à cette Capitale, on plante des ormeaux pendant la longueur de trois mi-

les.

272

TURIN. La signature de tous les procès verbaux concernant le réglement des limites entre le Roi & la République de Geneve, se sit solemnellement le premier de Février à Cornières, Paroisse de Villelagrand, par les Commissaires de part & d'autre.

Mr. Guastaldi, Ministre de la République de Genes, continuë d'être fort occupé avec les Ministres du Roi, auxquels il a communiqué de nouvelles dépêches qu'il a reçsiès de Genes des Princes &c. Avril 1755. 273 par rapport aux affaires de San-Remo & de Campo-Freddo.

Des avis du Montferrat annoncent la découverte d'une seconde Ville souterraine dans les environs de Casal. C'est tout ce qu'on en dit.

Ceux de Genes nous disent de nouveau nombre de Corsaires en course dans les diverses mers d'Italie, & ayant enlevé auprès de Monte-Argentorato trois Navires, dont un Malthois, un de Procida & le troiseme d'une autre Nation ! & qu'un des Vaisseaux Napolitains, aussi en course, s'est au contraire emparé d'une Tartane Barbaresque, à bord de laquelle il y avoit huit Turcs & un Renégat Vénitien.

Par d'autres avis venus de Constantinople à Venise, on a reçu la nouvelle d'une espèce de révolution arrivée dans le Clergé Ottoman. Le Mufti s'étoit apperçu, par plusieurs circonstances, que sa personne cessoit d'être agréable au nouveau Grand Seigneur. Il a eraint une disgrace publique, & l'a prévenue par une retraite prudente. Il a demandé sa démission au Sultan, qui la lui a accordée d'une manière honorable, & qui a établi à sa place un Mollah, nonimé Irani - Mahomet - Effendi, agé d'environ 70 ans. Mais comme celui-ci est d'origine Persane, ce qui peut le faire soupçonner d'être attaché intérieurement à la secte d'Ali, le Clergé Turc qui, comme on le scait, suit la secte d'Omar, est extrêmement attentif à observer les démarches & à pénétrer les véritables sentimens du novveau Mufti.

A la suite de cette annonce les nouvelles de Constantinople sont les suivantes. Mr. Porter, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, est le premier des Ministres étrangers qui a été In Clef du Cabinet

à l'audience du Grand-Vizir, complimenter et premier Ministre sur l'avénement du Grand-Seigneur au Trône. Il en a été reçu très-gracieusement, & la réponse du Grand-Vizir a été accompagnée de témoignages de la plus haute, considération pour le Roi & la Nation Britannique. Mr. Dona, Ambassadeur de la République de Venise, a éte admis ensuite pour le même sujet à l'audience du premier Ministre de l'Empire, dont il a reçu un accueil d'autant plus favorable, que le Grand - Vizir s'est exprimé dans les termes les plus avantageux sur la considération que la République de Venise s'étoit acquise auprès de la Sublime Porte, par son attention à ne jamais donner la moindre atteinte à ce qui établit l'amitié entre les Puissances. Le Baron de Hochepied, Ambassadeur des Etats-Généraux, a eu aussi quelques jours après son audience publique du Grand-Vizir, pour s'acquitter des complimens de félicitation requis dans la circonstance présence. Un Capigi Bacha a été envoyée en Crimée, pour donner part au Kan des Tartares, de l'avénement du Sultan au Trône, & de la résolution où est S. H. de mainrenir la paix avec les Puissances Chrêtiennes.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable dans les Pays du NORD, depuis le mois dernier.

RUSSIE. Un Ambassadeur de la Porte-Ottomane est en chemin, pour venir notisser solemnellement à l'Impératrice, l'avénement du Sultan Osman III. à l'Empire des Turcs. Il s'appelle

des Princes opc. Avril 1755. Sappelle Derwitsch Mustapha-Effendi & il est Pacha de la Romanie. Sur l'avis qu'un eut qu'il s'étoit mis en route avec une suite de so personnes, on a préparé à Petersbourg un Hôtel pour le recevoir & le loger, & l'on a aussi déja reglé toutes choses pour son défrai. L'Envoyé de Russie à Constantinople en donnant avis de l'envoi de cet Ambassadeur, dit, " qu'on peut tout se promettre des qualités qui forment le carac-» tère du nouveau Grand Seigneur: Qu'il aime, so ainsi que son Prédécesseur, les usages Euro-» péens, & abhorre toutes persécutions, entre-» autres celles qui se commettent en haine de » la Religion, ayant recommandé sérieusement » au Grand Vizir & autres Officiers de ne jamais fouler les Chrêtiens: Ou'aimant la lec-» ture, il a banni du Serrail les Nains & les Bouffons qu'il paroit détester, & que sensible aux sentimens de la nature, il a fait transporter avec pompe dans le nouveau Serrail » la Sultane sa mère qu'il n'avoit pas vûë depuis » si ans, & a ordonné que toutes les fois o qu'elle voudroit aller se promener par eau, » elle seroit saluée du canon; honneur qu'on 33 ne rendoit ci-devant à personne. 33

Ces traits & d'autres encore qu'on voit dans Osman III. semblent annocer à ses sujets un règne heureux, & promettre à ses voisins un Sultan pacisique. On attend aussi à Petersbourg un Envoyé du Kan des Tartares de Crimée, qui vient donner à l'Impératrice, de la part de son Maitre, des assurances de la parfaite amitié

qu'il souhaite d'entretenir avec elle.

II. Les fêtes données à l'occasion de la naisfance du Grand Prince Paul-Petrowitz se sont terminées à la Cour & chez les Grands dans les

derniers

derniers jours du mois de Février. On estime aplus d'un million de roubles les dépenses qu'elles ont occasionnées, y compris les remises faites à ce sujet aux Ministres de l'Impératrice dans les Cours étrangères, où ils en ont donné de très brillantes. Chaque Seigneur d'un rang distingué à la Cour & divers Seigneurs particuliers, ont aussi tâché de se surpasser les uns les autres par de belles sêtes qu'ils ont données à la même occasion.

III. On travaille présentement, par ordre de l'Impératrice, à construire à Petersbourg un Couvent de Religieuses, qui sera de la plus grande magnificence, & dont les coupoles des Tours seront dorées d'or de ducat : Et pour faire fleurir de plus en plus la Patrie, Sa Maj. Impériale a résolu d'ériger à Moscon une nouvelle Université & deux Collèges, l'un desquels sera destiné pour l'instruction de la jeune Noblesse Russienne, & l'autre pour l'instruction des enfans de Bourgeois. Elle a destiné une somme considérable pour l'entretien des Professeurs, des Régens, & de tout ce qui sera nécessaire pour donner la meilleure forme à cette Université, dont le Comte Ywan Schuwalow & le Conseiller d'Etat Blumentrost seront les Curateurs, & le Conseiller Argamakoff Directeur. Etablissement, qui illustrera de plus en plus le règne glorieux d'une Princesse qui marche à si beaux pas sur les traces du Czar Pierre le Grand son père, qui a jetté les fondemens de la suprenante reforme de sa Nation, qu'on voit déja de nos jours figurer avec les plus policées, les plus riches & les plus favantes de l'Europe.

Attentive d'ailleurs à ce qu'on n'admette dorêna-

des Princes &c. Avril 1755. dorenavant à son service que des personnes pour les grades militaires un peu élevés, qui ayent les talens requis, l'ordre est donné pour tous les Officiers étrangers qui se présenteront, done les recevoir qu'après qu'ils auront donné des preuves suffisantes de leur capacité, soit dans le Génie ou dans quelque autre partie de l'art militaire. C'est à dire, qu'on ne recevra plus dans le service de l'Empire Russien des gens en qui l'on ne reconnoîtra que des talens médiocres. On compte au reste que la Russie, qui fournit déja quantité d'excellens sujets pour la guerre & les sciences n'en sera plus en défaut, puisqu'outre ceux qui sont allé recueillir chez l'étranger par leurs voyages', ce qui pouvoit les perfectionner, plusieurs autres jeunes Seigneurs des Maisons les plus notables de l'Empire, se disposent à aller fréquenter les principales Universités & les Cours les plus considérables de l'Europe.

Une autre attention de l'Impérattice paroit dans l'Ordonnance suivante, donnée contre

l'usage de certaines poudres.

Sa Majesté ayant appris, que diverses personnes avoient ruiné leur santé, & même perdu la vie par l'usage d'une poudre Françoise, dite d'Aihauld ou poudres d'Aix, & que par-là ces mêmes poudres avoient été défendues à Vienne, en France & en Espagne, elle a jugé à propos d'interdire le plus sévérement, qu'il est possible, l'introduction desdites poudres dans ses Etats; ordonnant en même-tems à ceux de ses Sujets, qui peuvent avoir des poudres de cette qualité, de les remettre sur le champ à la Chancellerie de Médecine, & à Moscou au Bureau de la même Chancellerie, & dans les autres Villes aux Gouver-

Gouverneurs ou Magistrats, dans le terme de huit jours après la publication des présentes, & déclarant que tous ceux qui se hazarderont à l'avenir de faire entrer dans l'Empire quelle quantité que ce soit de ces poudres proscrites, ou qui en ayant encore chez eux ne s'en déferont point dans le terme prescrit, ou en feront usage, seront poursuivis comme infractaires des Loix.

Plutieurs personnes versées dans la connoissance des Loix, travaillent à Petersbourg à la rédac-

tion d'un nouveau Code.

SUEDE.

Tous les Membres du Sénat avant été convoqués extraordinairement par ordre du Roi, se sont assemblés le 17. Février. Une affaire d'importance qui est sur le tapis a été le sujet de cette convocation. Elle n'éclate pas encore. Avant de la rendre publique Sa Majesté a trouvé bon de savoir l'avis de ce Collège. Elle avoit fait quelques jours auparavant une promotion, par laquelle le Baron de Wrangel, Général d'Infanterie, a été créé Felt Maréchal; les Lieutenans-Généraux Stiernroos & Marks Wûrtenberg, Généraux, le premier de la Cavalerie, & le second de l'Infanterie; les Généraux-Majors Cionstedt, Hamilton & Ackerhielm, Lieutenans-Généraux, & a créé en même-tems trois Généraux-Majors, qui sont les Colonels Diurelow, Matern & von Essen. Le Gouvernement de Calmar a été conféré au dernier.

Le Chambellan Baron d'Assebourg, nouvel Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemarc auprès de cette Cour, arriva le 11. Février de Coppenhague à Stockholm. Il a été admis depuis aux audiences du Roi, de la Reine & de la Famille Royale. Ensuite ce Ministre, accompagné du Sécretaire de Sa Majesté Danoise, a fait une

vilite

visite au Marquis de Puentesuerte, Envoyé Extraordinaire du Roi d'Espagne: circonstance qui est regardée comme une preuve que les affaires prennent un tout favorable entre les deux Cours

DANNEMARC.

Le Roi a accordé des Lettres Patentes portant établissement d'une Compagnie d'Afrique à Coppenhague, pour envoyer des Négocians négocier sur la côte de ce Pays-là, & y faire la traite des Nègres. Le fonds de cette Compagnie est de 500 portions, ou Actions de 500 écus chacune, partagée entre treize Intéresses. L'Eté prochain il y aura de nouveau un Campement aux environs de Coppenhague, les ordres nécessaires à cet este étant déja donnés. C'estat tout ce que nous fournit la Cour de Dannemarc, & qu'elle a reçu cinquante mille écus en espèces par la voye de Hambourg, en payement du subside que lui sournit la Couronne de France.

POLOGNE.

Nous n'avons rien à marquer sur l'affaire de l'Ordination des Biens d'Ostrog au delà de ce qui en est rapporté dans notre dernier Journal; parce que les Lustrateurs sont encore occupés à l'inventaire des revenus de ces Biens.

Une Diette tenuë à Bresoz en Lithuanie, pour élire le Tribunal de Justice de ce Grand Duché, a été encore fort tumultueuse. On y a tiré les sabres, & quatorze personnes y ont été si dangereusement blessées, que quelques unes en sont mortes. Ce sut à la tenuë de la même Diette, l'année dernière, que le Comte de Flemming,

Grand

Grand Trésorier de Lithuanie, courut risque de la vie, ayant été exposé aux coups de sabre

qui s'y donnerent dans ce tems-là.

Le Roi de Prusse fait saire actuellement de grands achats de grains dans la Grande-Pologne, afin d'en pourvoir les Magazins des principales Villes de Prusse & de Brandebourg: Attention que ce Prince a jugée nécessaire pour prévenir la cherté & la disette dans ses Etats d'une denrée si nécessaire à la vie de l'homme.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

TIENNE. I. Cette Cour reçoit une preuve senfible des bonnes dispositions du nouveau Grand Seigneur, par l'avis qu'on a eu de Belgrade & de Semlin, que le Teftedar, ou son second Trésorier, est parti de Constantinople, afin de s'acquitter de la notification solemnelle qu'il est chargé de faire à Leurs Majestés Impériales de l'avénement d'Osman III. au Trône Musulman. On fait dans le Fauxbourg de Leopold les préparatifs nécessaires pour la réception de cet Ambassadeur, qui sera défrayé, avec toute sa suite qui est nombreuse, aux dépens de l'Impératrice-Reine, pendant la durée de son séjour dans les Etats de cette Souveraine. Un Commissaire est allé le recevoir à Semlin, & il doit arriver à Vienne dans le cours du présent mois d'Avril. On compte beaucoup sur la stabilité des maximes que suit Osman III., s'il conserve dans le Ministère le présent Grand-Vizir, qui est un homms

homme droit, intègre & ami de la paix. Il n'y a pas encore de décisson sur l'envoi d'un autre Ministre à Constantinople que de Mr. de Schwacheim qui y est arrivé; mais il est vrai que Mr. de Penckler prend de nouveau le caractère qui est d'usage pour complimenter le Grand Seigneur. S. H. lui a fait remettre, ainsi qu'aux autres Ministres étrangers, une Lettre de notification sur son avénement à l'Empire Ottoman

pour être envoyée à leurs Souverains.

II. On est fort occupé dans la Chancellerie Impériale à l'expédition de plusieurs Pièces importantes concernant les affaires entre cette Cour & celle de Berlin; & comme elles paroissent fort avancées, l'on ne doute presque plus de leur prochaine conclusion. On s'occupe d'un autre côté à la Cour, de plusieurs affaires de conséquence qu'on scait avoir été traitées à celle de Bayiere par l'Electeur de ce nom & les autres Princes d'Allemagne qui se sont rendus à Munich il y a quelque-tems. On jette également les yeux sur les armemens maritimes de la France & de la Grande - Bretagne. Mr. Keith, Ministre de cette dernière Couronne, a déclaré au Comte de Kaunitz, Grand Chancelier de la Cour. la nécessité des motifs qui obligeoient Sa Maj. Britannique d'armer dans la conjoncture présente, pour être en état de pourvoir à la défense. de ses possessions dans les Indes & dans l'Amérique, & d'y protéger les droits & le commerce de ses sujets. Le Vicomte d'Aubeterre, Envoyé Extraordinaire du Roi de France, s'étant rendu chez le Comte de Kaunitz peu de jours après la conférence qu'avoit eu ce Seigneur avec le Ministre d'Angleterre, il lui fut déclaré, que l'Impératrice-Reine, étant remplie du désir que la

paix qui règnoit en Europe, y subsistât, elle seroit charmée que ses bons offices pussent être de quelque fruit pour contribuer à terminer les différends qu'ont ensemble la France & la Gran-

de-Bretagne.

III. Les soins de l'Impératrice pour tout ce qui intéresse le bien public de ses Etats, ne se borne pas aux arrangemens pour l'augmentation du Commerce & des Fabriques; mais Sa Maj. Imp. les étend aussi à ce qui peut rendre l'éducation plus parfaite parmi ses sujets; persuadée que le manque d'attention à cet égard est l'unique ou du moins la principale cause des desordres qui arrivent dans la Société. L'application de cette grande Impératrice se partage à tous les détails dont cette matière est susceptible, & c'est à quoi l'on est redevable des divers établissemens avantageux qui font la gloire de son règne. On travaille aussi par ses ordres à perfectionner les Ordonnances & à en établir de nouvelles qui, sans charger le peuple, se renferment dans ce qui fait partie de la superfluité. Il vient d'être aussi statué par une nouvelle Loi, que les promesses de mariage entre de jeunes gens, ne seront valides à l'avenit que lorsqu'ils auront l'âge de vingt - quatre ans accomplis.

Un Coutier est parti de Vienne au commencement de Mars, pour Londres, avec des dépêches tendantes à accélerer le reglement des affai-

tes de la Barrière.

IV. Les services que le Comte de Christiani, Grand Chancelier du Milanez, a rendus dans l'exercice de cette Charge, sont connus par l'applaudissement du public & par la satisfaction que Leurs Maj. Imp. en ont marquées en pluseure

HEUR

des Princes &c. Avril 1755.

heurs occasions. Elles viennent de lui en donner un témoignage bien honorable, par la dignité de Prince de l'Empire, à laquelle l'Empereur; sur la récommandation de l'Impératrice-Reine, a nommé ce Seigneur, qui portera, en cette qualité, le nom de Prince de Sabionette, avec la jouissance, à titte de Fiefs, de la Principauté du même nom, située sur les consins du Cremonois.

L'investitute des Fiess du Roi de Sardaigne doit se faire enfin sans plus de délai. Le Comte de Canales, Ministre de ce Prince, est autorisé à la recevoir de l'Empereur, & il se prépare à consommer cet acte avec beaucoup de solemité. L'investiture du Temporel de l'Evêché de Bamberg s'est faite le 12. Mars avec les cérémonies usitées. Le Prince Evêque y étoit représenté par le Comte de Stadion.

RATISBONNE.

Des affaires très-importantes ont été traitées à Munich pendant le sejour qu'y ont fait les Electeurs de Cologne & Palatin, le Duc de Deux-Ponts, le Prince Evêque de Wirtzbourg & le Prince de Nassau Weylbourg, qui sont tous retournés depuis peu à leurs résidences ordinaires. On est sur-tout informé, que les trois Electeurs de Cologne, de Baviere & Palarin se sont concertés sur les arrangemens préalables à l'élection d'un Roi des Romains, & que le résultat de leurs conférences a été communiqué aux Cours de Vienne & de Dresde. On sçait aussi, que plusieurs Cours bien disposées pour l'avantage du Corps Germanique se proposent, après l'arrivée du Roi de la Grande-Bretagne dans son Electorat d'Hannover, de mettre au jour les bonnes dispositions dont elles. sont animées pour l'avancement de l'élection? La nécessité de ne pas retarder plus long-tems cette affaire, devient chaque jour plus sensible aux yeux de tous les bons l'atriotes, & de ceux qui envisagent dans cet arrangement l'utilité publique & l'affermissement d'une parfaite union entre les différens Membres dont le Corps

Germanique est constitué.

Les Cercles antérieurs dont les Députés sont à Francfort-sur-le-Meyn délibérent enfin sérieusement à débrouiller le cahos des Monoves, depuis si long-tems agité, & les choses sont déja assez avancées pour que l'Electeur de Mayence convoque bientôt un Congrès des Directoires qui mettre provisionnellement la dernière main à cet ouvrage salutaire, en attendant que la Diette générale de l'Empire & son Chef Suprême lui donnent la consistance finale. Le Cercle du Haut-Rhin, pour faciliter les opérations du Congrès futur, a fait dresser par une Députation, l'Avis qu'elle a résolu de lui remettre. Il fut arrêté le 21. Février & porté à la Dictature le 26, en treize articles dont voici le préambule, suivi des articles mêmes, qui sont assez intéressans pour devoir être rapportés.

Lorsque le Cercle Electoral aura pris sa résolution sur la Question An? conformément à la Convention des Cours de Vienne & de Munich de l'année 1753, & que par cette accession les Cercles Electoral du Rhin, d'Autriche, de Baviere, de Franconie, de Sonabe en du Haut-Rhin se trouvant d'accord, Son Altesse Electorale de Mayence pourra convoquer un Congrès Général des Directoires pour terminer la Questiou Quomodò sur l'information qui en sera donnée par les Seigneurs Directeurs du Cercle dis

des Princes &c. Avril 1755: 285 du Haut Rhin à leurs Ministres Directoriaux, ceux-ci se rendront à ce Congrès asin de finir conjointement avec les autres Directoires ce grand és important ouvrage de la manière suivante : savoir, en suivant l'esprit des atticles importans dont voici la teneur.

1. Sans qu'il soit empleté par là sur la future conclusion générale de l'Empire, la proportion entre l'or & l'argent, Marc de Cologne, sera de un à quatorze onces soixante-dix deuxième pour les Monnoyes nationales, & de 1 à 14 pour celles

du dehors, aussi Marc de Cologne.

2. Au reste, pour qu'on ait toujours une entière sûreté du Marc de Cologne, l'unique poids original, conforme aux Loix de l'Empire, il conviendroit que tous les Esayeurs des Cercles sussendroit que tous les Esayeurs des Cercles sussendreit de certieule complette de cette justesse, & qu'ensuite il sût proposé, que tous les Cercles & chaque Hôtel de Monnoye d'iceux se pourvussent d'un de ces poids parsaitement égaux les uns aux autres, & qu'il fût aussi déposé & conservé religieusement un pareil poids dans les Archives de chaque Cercle, pour servir d'original lorsque les Monnoyes seront essayées par autorité.

3. D'un tel Marc, composé de vintg-trois carats, huit grains d'or fin, deux & demi grains d'argent, & un & demi grain de cuivre, l'on frappera, conformément aux Loix, 67 ducats d'Empire, de façon que le Marc d'or fin donners 67 de ces ducats & soixante-sept septante deuxième, dont le Congès général déterminera ensuite prix en conformité de la proportion éta-

blie ci - dessus entre les deux métaux.

4. D'un autre côté, toujours sans empiéter sur la prochaine résolution de la Diette générale de T 2 l'Empire, l'Empire, il sera frappé d'un Marc d'ar gent sin, composé de 13 demi onces 12 grains de cuivre huit un troisième, faisant 10 Reichsthallers ou 20 storins.

5. On auroit par là une regle selon laquelle, conformément à la proportion établie dans l'Article I., les lonables Cercles & leurs Essayeurs pourroient évaluer & estimer uniformément & sans prédilection, les grosses Monnoyes courantes d'or & d'argent tant étrangères que nationales.

6. Il faudra pourtant observer à cette occasion, que comme selon l'Article I. le Marc d'or étranger est estimé onze septante-deuxième du Marc d'argent, ou trois florins, trois kreutzers, trois & un troisiéme de plus foible que le Marc des Monnoyes nationales, & qu'outre cela il seroit encore difficile de défalquer de ces Monnoyes étrangères les fraix de la fabrication, fixés à trois florins par les Loix de l'Empire; au lieu que la défalcation du brassage des Monnoyes d'argent fixé à 20 kreutzers par Marc dans les mêmes Loix, doit être jugée d'autant plus juste, que l'étranger négocie les Monnoyes de l'Empire (ur le pied d'une simple marchandise, pour y gagner les fraix du monnoyage, en les convertisant en espèces de leur Pays.

7. Il faut toutefois remarquer ici, que si l'on prétend évaluer les menues Monnoyes sur le pied de la proportion sujdice, asin qu'elles puissent rester en cours depuis la publication jusqu'à l'exécution du nouveau réglement, ce seroit non-seulement une entreprisé difficile & presque impossible, à cause de leur quantité & de la dissérence insinie de leur alliage, mais aussi très dangereuse pour le public par les derniers essorts que feroient, pour prositer de cet entre-tems, les

auteurs

des Princes eg.c. Avril 1755. Auteurs & instrumens de la dégradation & confusion des Monnoyes. C'est pourquoi il seroit trèsconvenable que les Cercles affociés fissent frapper une certaine quantité de grosses en menues Monnoyes neuves d'argent, dont les Hôtels des Monnoyes de chaque Cercle seroient tenus de prendre chacun leur quote-part, & qu'on procédat sans délai par cette opération à se mettre en état de fixer inopinément, par un concours concerté de tous les Cercles, le dernier terme du cours de toutes les menues monnoves en les mettant au billon : Ce qui devroit pourtant être fait avec l'attention de choisir à cet effet le tems auquel les gens de la campagne ont le moins d'argent, & de façon, qu'en décriant ces espèces, les Esayeurs leur donnassent pour cette fois seulement un certain prix, foit par pièce, soit par Marc, par demie ou par quart de Marc, auquel elles devroient être échangées aux Bureaux des Seigneurs ou Officiers des lieux, ou aux Hôtels des Monnoyes contre des espèces neuves, dont il devroit y avoir dans ces endroits, au terme désigné, une quantité suffisante à cet effet.

8. Quant au tître des nouvelles monnoyes, on pourroit proposer non-seulement de frapper du Marc d'argent sin, de la qualité désignée dans l'Article IV, dix écus à deux florins chacun, mais aussi de frapper du même Marc, pour le brassage de vingt kreutzers prescrit par l's Loix, vingt pièces d'un florin de soixante kreutzers chacun; quarante pièces de trente; soixante de vingt ére cent-vingt de dix kreutzers. Il pourroit être proposé en même-tems, que ces nouvelles espèces devroient être frappées aux Armes de chaque Etat ou Prince, ou bien en représenter la tête, comme aussi porter le nombre de la quantité

de chacune sur le Marc d'argent sin, & ensin les lettres initiales de l'Hôtel des Monoyes & du

Monoyeur.

9. Il seroit à propos qu'on prît dans le Congrès la résolution de ne permettre qu'une seule espèce de menuë monoye entre celle de dix kreutzers & le kreutzer exclusivement, comme par exemple, dans le Cercle du Haut-Rhin des Batzen ou pièces de quatre kreutzers : Et comme il a été permis par l'Empire de hausser le Marc d'argent, par rapport aux menues espèces, à cause que leur quantité en fait hausser le brassage, & que cette même quantité de ces espèces a donné lieu à la triste décadence présente des Monoyes, on devra le concerter avec les autres lonables Cercles pour remédier à ce mal raticalement. Il paroit qu'on pourroit atteindre ce but en prenant la résolution, comme on a fait en Autriche & dans la Baviere, par rapport aux Gros ou pièces de trois kreutzers; savoir, de ne les frapper qu'au même titre que celui de ving, florins le Marc, parce que dans ce cas il devroit être indifferent aux Marchands ou Banquiers, qu'on les payat en grosses ou menues espèces. Toutes les monnoyes étant par-la égales en titre, comme en plusieurs autres Etats, leur hausse arbitraire cesseroit nécessairement, & les Loix de l'Empire, qui défendent cette hausse sous les plus rigoureuses peines, sortiroient en même tems leur, effet d'elles - mêmes. Si cependant ce projet rencontroit quelque difficulté par l'augmentation des fraix de la fabrication, on pourroit délibérer s'il ne conviendroit pas que la caise de chaque Cercle, à laquelle tous les Sujets sont d'ailleurs obligés de contribuer sur le tied du Tarif de la Matrienle, ajout at au brassage ordinaire de vingt kreutdes Princes & c. Avril 1755. 289 Zers par Marc, une somme proportionnée à l'excédent des fraix du monoyage pour dédommager le Monoyeur, selon l'état qu'il produiroit de sa fabrication. Cette taxe seroit abondamment compensée par les effets que le Prince ou l'Etat & ses Sujets en retireroient.

10. En conséquence de ces arrangemens, il seroit avantageux ou même nécessaire que la matière des kreutzers, lesquels ont aussi eu une bonne part à la confusion des monnoyes, sût de cuivre, comme cela se pratique en plusieurs Provinces de l'Empire, en leur donnant à peu près le poids de leur valeur & avec la précaution, que leurs cours sût rensermé dans les bornes de leur Patrie, & que personne ne sût tenu d'en

recevoir plus de trois en payement.

II. Si, comme on l'espère, l'on parvient à arrêter avec les louables Cercles une résolution commune, conformément aux idées exposées jusqu'ici, les Ministres Directoriaux en les Députés se donneront la peine de faire insérer dans le Recès du Congrès, non par renvois, mais en leur entier, ce qui pourroit paroître convenable & salutaire par rapport aux Monoyes des Cercles, à leur admodiation aux Essayeurs généraux & particuliers, Monoyeurs, Graveurs, aux essais annuels des Monoyes, à l'exemple desquels le Cercle Electoral & du Haut - Rhin en devroient aussi faire faire en commun au bout d'un certain nombre d'années; comme aussi ce qui dans les Loix de l'Empire & les divers Recès des Cercles se trouvera le plus propre à conduire au but es-Sentiel.

12. Enfin il conviendroit d'y régler, que lorsque les Directeurs des Cercles auront connoissance de quelques Monoyes frappées contre la teneur des Réglemens, ils jussent autorisés à les fixé pour les esfais annuels.

13. Dans les cas douteux ou autres, dans lefquels les Directeurs & les Députés ne pourroient, à cause de quelques circonstances imprévuies, prendre un parti sur ce qui a été exposé ou proposé ci dessus, il sera pris sur leur communication, de la part de tout le Cercle, une résolution convenable. Francsott, dans la Convention, le 21. Février 1755.

CASSEL. Le Prince Héréditaire ayant donné au Landgrave son père & aux Etats assemblés du Landgraviat tout ce qu'on avoit exigé de lui. à cause de son changement de Religion, a cru devoir s'absenter pour un tems considérable de son Pays. Etant parti de Cassel, il arriva le 18. à Hambourg, & y a depuis loue l'Hôtel de Leopold, pour l'occuper pendant plusieurs mois. Son Alt. Sérénissime qui a une suite assez nombreuse, ne manque point de jour d'assister à la Messe dans la Chapelle de l'Envoyé de Leurs Majestés Impériales. Elle fréquente aussi les assemblées de Noblesse. A son arrivée à Hambourg, elle s'étoit fait annoncer sous le tître de Comte de Schaiienbourg; mais ensuite elle a fait donner part de sa venuë à tous les Ministres étrangers, sous le tître de Prince Héréditaire de Hesse-Caffel.

Pendant qu'on célébroit le 5. Mars à Casselle jour anniversaire de la Princesse son épouse, & que pour rendre ce jour plus agréable le Landgrave avoit sait venir de Gottingen les trois jeunes Princes ses sils, la joye se dissipatout a-coup, par mort inopinée du Prince Georges,

frère

frère du Landgrave, qui fur enlevé subitement de ce monde par une attaque d'apoplexie. Ce Prince étoit né le 8. Janvier 1691. Le 6. Mars les jeunes Princes sont retournés à Gottingen.

SAXE. Il a été reglé que le Roi partira de Dresde le 30. du mois de Mai prochain, pour Franstadt en Lithuanie; que le premier Juin Sa Majesté y donnera audience à l'Ambassadeur du Grand Seigneur qui est en chemin pour venir lui faire la notification de l'avénement d'Osman III. au Trône de Turquie; qu'elle tiendra le 2. un Senatus-Consilium pour nommet le Ministre qui se rendra de sa part à Constantinople; que le 3. sera aussi employé à délibérer avec les Sénateurs; que l'Ambassadeur Turc aura le 4, son audience de congé du Roi, & que Sa Maj. repartira le 5. pour Dresde.

Le Comte de Broglie, Ambassadeur de France, est allé faire un tour à Paris; & Mr. Durand étant au contraire arrivé à Dresde, a de là continué son voyage pour Varsovie, où il sera les fonctions de Ministre-Résident du Roi Très-Chrêtien auprès du Roi & de la République de

Pologne.

BERLIN. Le Roi a donné ordre d'augmenter de dix hommes par Compagnie tous les Régimens cantonnés dans le plat-pays, afin d'exercer, par le moyen de cette augmentation, les habitans de la campagne qui sont en état de

porter les armes.

La Marche de Brandebourg paroissoit être préservée de la fâcheuse maladie qui a attaqué & attaque encore en bien des Pays les Bestiaux; mais elle vient de s'y manifester aussi depuis peu. Elle règne sur tout à Corlin avec beaucoup de force, ainsi que dans les Villages des environs. Pour comble de mal nombre de chevaux,

La Clef du Cabinet

292

aussi attaqués d'une maladie épidémique, sont morts dans le district de Bellegardt. Les moutons qui en avoient été garantis jusqu'à présent, viennent d'en être pareillement atteints; & la mortalité y a fait déja de si grands ravages, que l'on voit de nombreux troupeaux périr à vûë d'œil; de sorte qu'il reste à peine deux ou trois moutons en vie de troupeaux qui avoient été composés de cent ou même d'un plus grand nombre.

Voici une Ordonnance que le Roi a fait pu-

blier.

SA Majesté ayant appris que les Juifs établis dans ses Etats abusoient de la permission qui leur a été, en quelque façon, donnée par le privilège accordé à cette Nation en l'année 1750, de prendre depuis huit jusqu'à douze pour cend dintérêt sur les emprunts, & que cet abus a été cause de la ruine d'un grand nombre de familles, tant Nobles que Bourgeoises, & de la perte de beaucoup de jeunes gens; Sa Majesté voulant absolument y remédier, a ordonné à cet effet & ordonne une sois pour toutes ce qui suit.

I. Les Juifs ne pourront prendre que sept pour cent d'intérêt sur de l'argent prêté sans gages, soit que la somme monte à cent écus ou au delà, ou qu'elle soit empruntée pour une, ou plu-

Geurs années.

II. Ils devront se contenter de six pour cent des sommes dont on leur a donné des gages, con ne pourront prendre de plus gros intérêts, sous quelque prétexte que ce soit; puisqu'il ne seroit pas naturel qu'un Juif prêtant sur gages, con qui seroit nanti de la valeur de la somme, eut le droit de prétendre de plus gros intérêts que d'autres.

III.

III. Comme il a été jusqu'ici permis aux Juifs de prendre par semaine un Fenin d'intérêt sur des sommes prétées au-dessous de dix écus, en que cet intérêt montant à dix-huit pour cent, ne peut qu'augmenter la misère de ceux que l'indigence oblige à se livrer entre leurs mains, ils ne prendront à l'avenir dans de semblables cas qu'un demi Fenin pour un écu.

IV. Outre cela, comme cet abus s'est glisse même parmi les Chrêtiens, il est pareillement défendu à ceux-ci de passer au-delà de ce que leur prescrits l'ordre présent, auquel tous les Juiss, de même que tous les Chrêtiens, sujets de Sa Majesté, deviront se règler, sous peine de l'amende & de punition indiquée contre les usuriers.

Signé & scellé du Sceau Royal. A Berlin le 13.

Janvier 1755. Signé, FREDERIC.

Le bruit s'étoit répandu, comme si le Margrave de Brandebourg - Bareith étoit aussi rentré dans le giron de l'Eglise Catholique, à l'exemple du Prince de Hesse-Cassel; mais si la chose a eu de la vraisemblance, ce n'a pû être qu'à cause d'un séjour qu'il fait depuis quelque - tems avec la Princesse son épouse à Montpellier, d'où étant revenu depuis peu pour règler quelques affaires de son Etat, il est retourné en France afin d'y rester jusqu'au parfait recouvrement de la santé de la Princesse, qui se rétablit bien de ses indispositions; mais il n'est reparti qu'après avoir permis aux Catholiques établis dans son Margraviat, d'y exercer leur culte religieux d'une manière plus publique qu'ils ne faisoient par le passé.

TREVES. Le Prince Coadjuteur de cet Archevêché Electoral, s'étant démis de la dignité de Grand Doyen de l'Eglife Métropolitaine, les

Seigneurs

La Clef du Cabinet

Seigneurs Capitulaires se sont assemblés, se unanimement ils ont élu le 3. Février pour son Successeur, le Baton de Boos de Waldeck, qui étoit Grand Chantre & Grand Vicaire de la même Métropole; choix qui a eu un applaudissement général.

MUNSTER-BILSEN. Le 18. Février se sit ici l'élection d'une nouvelle Princesse & Abbesse, que l'illustre & noble Chapitre sit tomber sur la Comtesse de Lecrodt de Bonn. Cette élection a pareillement été applaudie par les démonstrations les plus cordiales. Madame de Lecrodt remplace la Princesse de Hohenzollern, décédée à Vienne le 2. Décembre de l'andée dernière.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. T Es différends du Clergé & du Parlement qui continuënt n'absorbent pas tellement l'attention du Public, qu'il en donne aussi une partie aux préparatifs extraordinaires de guerre, que l'on continuë dans les Ports du Royaume. Voici une liste de l'armement de Brest, dont nous avons déja fait l'annonce. Le Formidable de 80 pièces de canon, à bord duquel seront Mr. de Macnemara, Lieutenant-Général des Armées Navales; Mr. de Rersaint, Capitaine de Pavillon, & Mr. du Chaffau, Capitaine en second. L'Entreprenant de 74. Mr. le Cointe Dubois de la Mothe, Chef d'Escadre, & Mr. de Sauzay, Capitaine. Le Bizarre de 74. Mr. Perrier de Salvert, Chef d'Escadre, & Mr. de Marolles,

des Princes epc. Avril 1755. rolles, Capitaine. Le Héros de 74 Mr. de Montloiiet, Chef d'Escadre, & Mr. de Kermabon, Capitaine. Le Palmier de 74. Mr. le Chevalier de Beaufremont, Capitaine, & Mr. a'Orvilliers en second. L'Alcide de 74. Mr. Hocquart, Capitaine, & Mr. Parcevauls en second. Le Défenseur de 70. Mr. de Beaussier, Capitaine. Dauphin-Royal de 70. Mr. de Montalez, Capitain. L'Algonquin de 70. Mr. de Villeon, Capitaine. L'Esperance de 70. Mr. de Bouville, Capitaine. L'Actif de 64. Le Chevalier de Caumont, Capitaine. L'Illustre de 64. Mr. de Choiseuil, Capitaine. L'opiniatre de 64. Mr. de Moelien, Capitaine. Le Lys de 64. Mr. de Lorgeril, Capitaine. Le Leopard de 64. Mr. de St. Lazare, Capitaine. L'Ametiste de 64. Mr. du Bot, Capitaine. L'Appollon de 50. Mr. Gomin, Capitaine - Lieutenant. L'Aquilon de 33. Mr. de la Rigaudiere, Capitaine - Lieutenant. La Fleur de Lys de 30. Mr. de Marniere, Capitaine-Lieurenant. La Syrene de 30. Mr. de Tourville, Capitaine-Lieutenant. La Comete de 30. Mr. de Ruys, Capitaine - Lieutenant. L'Heroyne de 27. Mr. Borry, Capitaine - Lieutenant. Et si tous ces Vaisseaux de guerre dont la Flotte Royale doit être composée, n'étoient pas jugés suffisans contre celle qui s'équipe par l'Angleterre, on y en joindroit encore douze qui viendront des autres Ports du Royaume.

L'Armement de Rochefort consiste dans les Vaisseaux l'Eveillé de 63 canons, l'Inflexible de l'Aigle de 50, avec les Frégates, la Diane de 30, 64, & la Fidéle de 30. Les troupes de débatquement seront à bord du Défenseur, du Dauphin-Royal, de l'Algonquin, de l'Espérance, de l'Illustre, de l'piniâtre, du Leopard, & du Lys, L'Appollon

servira pour Hôpital.

Les troupes d'embarquement scront, suivant, toute apparence & en cas de besoin, les Régis suivans; puisqu'ils ont reçuel'ordre dès le mois de Février, de s'avancer vers les côtes de Bretagne, & qu'ils sont en pleine motion pour s'y rassembler; savoir, le Régiment de Bourbonnois de 4 Bataillons, celui de Royal-Roaffillon de 2 Bataillons; ceux de Languodoc, de Provence, de Bearn, de Medoc, de Hainaut & de Guyenne aussi de deux Bataillons; & les Régimens de Boulonois & de Quercy, chacun d'un Bataillon. Un Corps des Gardes Marines de Toulon se trouve déja à Brest depuis le commencement de Mars, & toute la Flotte, suivant les notions qu'on en a, peut se trouver prête à inerre à la voile dans le present mois d'Avril.

Mais quelque critiques que soient les circonstances des affaires entre les deux Cours, & qu'il soit à présumer que la négociation du Duc de Mirepoix, occupera encore quelquetems le tapis à Londres, à cause des points qu'elle embrasse quant aux deux Compagnics Orientales, à l'Amérique & au reglement à établir par rapport aux Isles neutres, la prochaine venue du Comte de Hertford en qualité d'Ambassadeur de la Grande-Bretagne, est regardée d'un chacun comme un figne que les choses s'accommoderont; & ce d'autant plus, que de nouvelles explications viennent d'être. envoyées au Duc de Mirepoix, afin de n'apporter de ce côté-ci aucun retardement à ce qui peut faciliter l'accommodement auguel on travaille : Et si le grand Armement maritime devient par là inutile, la Cour aura toujours voulu montrer par là, qu'elle est plus en état qu'en d'autres tems de melurer ses forces de mer con-

II. Nous avons à ajouter aux nouvelles recues de la côte de Coromandel par le Vaisseau le St. Louis, arrivé le 19. Janvier dernier au Port de l'Orient, que lotsque ce Vaisseau mit à la voile de Pondichery, on y attendoit les derniers Bâtimens partis de France avec des troupes & des munitions : Que les choses étoient encore indécises dans ces quartiers-là au mois d'Avril de l'année dernière, par rapport à la continuation de la guerre, où à la conclusion de la paix: Que Mr. Dupleix, Gouverneur de Pondichery, défirant de savoir si les Anglois vouloient sérieusement traiter d'un accommodement, avoit envoyé à Madras Mr. de Beausset son neveus muni d'instructions & de pleinspouvoirs, avec le Père de Lavaur Jésuite, Religieux qui joint beaucoup de capacité au talent de manier les esprits: Qu'ils avoient travaillé à faire goûter aux Anglois les nouvelles propositions du Gouverneur; mais que ces dernièrs avoient continué de former les mêmes difficultés sur l'échange des territoires, qui faisoit le principal article du projet d'accommodement. Et qu'ainsi , Mr. Dupleix ne fondoit plus d'espérance que sur la réception de nouveaux renforts, soit pour donner plus de poids à la négociation, soit pour resserrer les Anglois dans les postes où ils s'étoient retirés depuis la prise du dernier Convoi qu'ils destinoient pour Trichenapally, & dont nous avons dit quelque chose le mois passé.

111. De l'Amérique, qui fait le plus grand nœud à trancher dans la négociation du Duc de Mitepoix, on n'a rien à marquer, si ce n'est que les troupes du Roi se maintiennent con-

framment.

La Clef du Cabinet

Stanment dans les postes de l'Obio où elles se sons avancées. C'est ce que nous donnent les Vaisseaux venus à Nantes dans le cours de l'année dernière & le commencement de celle-ci; des Colonies Françoises de ce Pays - là. Ces Vaisseaux sont au nombre de 105, dont 91 de l'Ise & Côte de St. Domingue & 14. de la Martique, qui ont apporté 41 mille 315 Barriques 619 quarts de Sucre; 646 Barriques 149 Tierçons 336 quarts d'Indigo; 3071 Barriques 6854 quarts 778 Sacs de Caffé; 2216 Balles & 1446 Balottins de Cotton; 10697 Cuits en poil & 47 tannés; III Barriques 134 quarts 933 Sacs de Cacao; 2 Barriques & 37 quarts de Carrets; un quart & 23 Sacs de Gingembre; 8386 Buches & 185 mille 950 livres de Bois des Isles; 6 Barrils 13 quarts de vieux Cuivre, une Barrique 150 Barrils & Caisses de Confitures; 78 Bouteilles de Sirop; 3380 livres de Canefice; 185 surons de Tabac; 191 dents de Morfil; & 15 Barriques de Rocrou.

Trois Vaisseaux étoient encore partis de Se. Domingue, destinés aussi, savoir deux pour Nantes & un pour Roisen, mais qui ont péri, les premiers à l'embouchure de la Loire, & l'autre en voulant remonter le Seine. Leurs chargemens consistoient en 700 Barriques de Sucre outre 160 mille livres d'Indigo, dont il n'y a cu qu'une partie qu'il eut été possible de sauver.

IV. Le Roi a fait choix du Chevalier de Folard, ci-devant Ministre de Sa Maj. à la Diette générale de l'Empire, pour aller résider en qualité de son Ministre à la Cour de l'Electeur de Treves, à la place du Chevalier de Vergennes; qui est en route pour Constantinople avec caractère de Ministre de France auprès du Grand Seigneur,

Seigneur. Sa Maj. a nommé aussi à l'Abbaye Elective & Régulière de St. Jean de Laon à Don Ehomme, Religieux de cette Abbaye, mais avec une retenuë de vingt mille livres de pension, pour subvenir à la construction d'une Chapelle que le Roi fait bâtir dans l'Ecole Militaire à Paris.

V. Mr. de Marselis, Commissaire des Erats-Généraux pour le reglement des affaires de Commerce entre cette Cour & les Provinces-Unies, qui étoit allé faite un tour en Hollande; étant de retour à Paris depuis le mois de Février, il confére de tems en tems avec Mr. de Trudaine, l'un des Commissaires nommés par le Roi pour le reglement des affaires dont il s'agir. Mr. de Lucé, Intendant d'Alface & Mr. de St. André, Lieutenant-Général des Armées du Roi qui commande à Strasbourg en l'absence du Maréchal de Coigny, sont aussi arrivés à Paris. Leur voyage paroit avoir rapport aux mesures à prendre pour la répartition & la subfistance des troupes que l'on fera cantonner au Printems prochain en Alsace.

On apprend avec déplaisir qu'un grand incendie qu'il y a eu au Palais de Lunéville, résidence du Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, y a causé un dommage considérable à une des ailes. Il y a une une quinzaine d'années que ce beau Palais avoit déja beaucoup souffert

par le feu qui y pritalors.

VI. Mandrin, Chef des Contrebandiers, n'est pas si totalement désait, que nous l'avons dit le mois dernier sur des avis peu sidèles. Malgréles précautions qu'on avoit prises pour l'empêcher, de plus agir après la rude assaire qu'il essuya à Auum en Bourgogne, il a cependant traversé cette

Province & le Forez, & s'est rendu, comme on l'a dir, dans le Velay. Quelques Compagnies des Volontaires de Flandres (& c'est ce que nous n'avions pas enrore rapporté) l'ont suivi pendant plus de cent lieues, & l'ont joint à Sauveta, Village entre le Puy & Langogne. Il y a eu dans cet endroit un nouveau choc des plus violens, dans lequel beaucoup de soldats ont été tués & blessés, & seize Contrebandiers ont eu le même sort. Mandrin lui-même avoit été pris par un Cavalier; mais un de ses gens le tira de ce danger, en cassant la tête à ce Cavalier d'un coup de pistolet. Il gagna ensuite la montagne avec ce qu'il lui restoit des siens. L'on ne croyoit pas qu'il pût s'y soutenir longtems; cependant depuis cette action de Sauveta, l'on assure qu'il a été vû à la tête de 400 hommes armés jusqu'aux dents, marchant pour entrer en Provence par le Comté de Nice; ce qui a obligé le Duc de Villars à faire avancer des troupes & de la Maréchaussée, pour défendre le passage du Var. Dans ces circonstances de co mbattre un ennemi de cette nouvelle espèce, le Colonel Fischer, qui a été constamment à poursuivre Mandrin avec sa Compagnie franche, s'est détaché de son monde, dans le mois de Février, accompagné d'un Officier, & il est allé faire un tour à Geneve, afin de s'y procurer des lumières sur le manège de ce Chef de la Contrebande, sur les endroits d'où il tire ses marchandises, & quels sont les gens qui lui prêtent leur assistance.

VII. Du détail qu'on vient de faire, passant à celui de la discorde qui continuë à regner entre le Clergé de France & le Parlement de Paris, nous le mettrons dans un récit moins circon-

stancié

des Princes &c. Avtil 1755. confrancié que ne le fait le Journal des opérations qui en paroit dans le public, & nous le commencerons par dire, que le Roi reçoit presque tous les jours des Lettres de quelques - uns des Evêques de son Royaume sur le sujet de cette discorde. Il en a paru une de l'Archevêque d'Auch & des Evêques qui sont ses Suffragans, fort étendue en faveur de l'Archevêque de Paris, & concue dans des termes si forts, qu'étant parvenuë à la connoissance du Parlement, il n'a voulu la regarder que comme venant d'un anonyme, & par conséquent lui donner la fletrissure infamante de la faire bruler par la main du Boureau, ensuite d'un Arrêt du 3. Mars, qu'il rendit sur un Réquisitoire très-étendu de Me. Louis-François-de-Paule d'Ormesson, Avocat Général, qu'il nous seroit trop long de rapporter. Voici l'Arrêt.

Vû l'Imprimé intitulé, Lettre de Mr. l'Archevêque d'Auch & de ses Suffragans, finissant par ces mots : A Auch le 27. Janvier 1755., contenant cinq pages & demie in quarto; ensemble les Conclusions du Procureur-Général du Roi; la matière mise en delibération, la Cour ordonne que ledit Imprimé sera lacéré & brulé dans la Cour du Palais au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute Ju-Rice, comme contenant des imputations calomnieuses, des principes faux, séditieux, contraires aux dispositions des Canons reçus dans le Royaume, & à l'autorité du Roi & de ses Cours. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les apporter incessamment au Greffe de la Cour pour y être supprimés. Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de l'imprimer, vendre, débiter ou autrement di-V 2 Bribner,

stribuer, sous telles peines qu'il appartiendra. Or donne pareillement, que le présent Arrêt sera imprimé, publié és affiché par tout où besoin sera. Fait en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le 3. Mars 1755. Signé: ISABEAU.

Ainsi que le Réquisitoire de l'Avocat général nous nous dispenserons de tapporter la Lettre, pour être entre les mains d'un chacun, & même dans presque toutes les nouvelles publiques, soit toute au long décrite, soit en substance. D'ailleurs, comme elle a eu le sort des ouvrages d'un zéle indiscret, & qu'on ne veut pas la reconnoître comme sortie de la plume respectable du grand Prélat sous le nom duquel elle paroit, c'est une raison encore de plus pour nous porter à n'en faire que l'annonce, & à rendre seulement l'Arrêt qui l'a condamnée au seu.

L'Evêque de Marseilles ayant crû de son côté devoir faire publier aussi une Lettre pour détromper le public d'imputations mises sur son compte dans des Nouvelles qu'on intitule les Nouvelles Ecclésiastiques, cette Lettre a été dénoncée pour la faire condamner par le Baillage, comme un ouvrage furtif & composé par un Perturbateur du repos public. Mais l'Evêque dont le nom est vénéré par tout, étant averti de cette dénonciation, fit signifiet sur le champ au Baillage, « que la Lettre étoit de lui-même; qu'elle ne conteon noit que ses véritables sentimens, & qu'elle n'avoit aucun caractère qui méritat le tître o odieux de Perturbateur. » Sur cette déclaration qui a été imprimée, le Parlement d'Aix rendit le même jour un Arrêt, par lequel elle fut lacérée sur le perron du Palais par un Huisfier. Le Sécretaire de l'Evêque qui l'avoit fignifiée & celui qui l'avoit imprimée ont été condamnés

des Princes enc. Aytil 1755. damnés aux Prisons Royales, leurs meubles saisis & leurs immeubles régis par séquestre, & il a été sursis aux faits concernant l'Evêque, dont !! devroit cependant être rendu compte au Roi &c. Dans le Réquisitoire à ce sujet, il n'a cependant été parlé qu'avec respect du grand Evêque de Marseilles, qui gouverne cet Evêché depuis 45 ans, & qui en a 85. Il y est die qu'on doit des égards aux travaux vraiment apostoliques de ce Prélat, à sa vertu és à sa piété, & que son grand âge & les droits toujours inviolables de l'humanité ne permettent pas de proportionner la punition au délit. Le 4. du même mois de Mars, le même Parlement, qui imite en tout celui de Paris, a banni à perpétuité hors du Royaume, & condamné à 300 livres d'amende, le Sr. Ravannai, Curé de la Paroisse de la Magdelaine, qui a été impliqué dans les affaires du tems en suivant les directions de son Evêque quant à l'administration des Sacremens.

L'Archevêque d'Aix, sur plusieurs faits dont on a rendu compte au Roi, a été relegué à

Lambesc.

Revenons au Parlement de Paris. L'Arrêt de bannissement perpétuel qu'il a rendu contre les Srs. Brunet, Meurizet & Ancel, Prêtres de la Paroisse de St. Etienne du Mont à Paris, qu'on a annoncé, ayant été atraché des principaux endroits où on l'avoit affiché, il a cru devoir rendre le signalement de ces Prêtres, afin de les reconnoître dans le cas où il leur arriveroit de violer leur ban. On dir qu'ils se son tetirés en Lorraine, où le Clergé de France leur envoye de quoi subsister honêtement. Un autre Prêtre a éprouyé un pareil sort, & l'on est à la V 3 suite

suite de procédures contre d'autres, toujours pour le refus de Sacremens qu'ils ont fait à des malades qui n'ont pas voulu leur déclarer, en demandant le viatique, le nom de celui à qui ils se seroient confessés. Les ajournemens & les prises de corps continuent d'ailleurs par l'activité du Parlement pour tout ce qu'il fait intéresser sa vigilance contre les Ecclésiastiques. L'affaire des Chanoines d'Orleans va aussi son train, & le Procureur Général a été reçu appellant comme d'abus des interdits nouveaux lancés par l'Archevêque contre les Prêtres qui étoient interdits, & qui contre ses ordres avoient donné les Sacremens à des malades qui les avoient demandés. Voilà ce que nous marquons en gros des événemens du tems qui vont à la continuë sur le même pied. L'affaire de l'Archevêque de Paris demande plus de détail.

Le Jour que Mr. de Maupeou, premier Président du Parlement de Paris, se rendit à Versailles pour recevoir la réponse du Roi sur ce que nous avons rapporté le mois passé, Sa Maj. lui dit: J'ai examiné, avec la plus grande attention, les Pièces que mon Parlement vous a chargé de me remettre. Plus je réfléchis sur tous les objets dont vous m'avez rendu compte, é plus je juge nécessaire de prendre encore quelques jours pour me décider. Revenez Vendredi 21. de ce mois (de Février) à pareille heure qu'aujourd'hui, pour recevoir les ordres que je

compte alors de vous donner.

Jusqu'à ce jour, diverses personnes s'étoient renduës à Conflans, & donné de grands mouvemens auprès de l'Archevèque de Paris. Mais toutes leurs instances n'ayant pû vaincre sa fermeté, il reçut le 21. Février de grand matin unc

Tes Princes epc. Avril 1755. 305 ene nouvelle Lettre de cachet, par laquelle le Roi l'exiloit à Champeaux, petit Bourg de la Brie. Mr. de Maupeou s'étoit redu le même jour à Versailles, en conformité des ordres de Sa Majesté pour recevoir la réponse qui devoit lui être donnée, & qui lui fut donnée en effet dans ces termes.

Je suiss de plus en plus mécontent de la conduite & de la réponse de l'Archevêque de Paris*. Je viens de lui en donner des marques certaines, en l'éloignant des mauvais conseils qu'il a suivis jusqu'à présent. Mais dans l'espérance de le ramener à mes vuës & à son devoir, j'ordonne à mon Parlement de ne point faire contre lui les poussuites auxquelles il s'est exposé. Mon intention est toujours que ma Déclaration du 2. Septembre dernier soit inviolablement observée dans tout mon Royaume. J'ordonne à mon Parlement d'y tenir la main; & je compte qu'il se conduira avec la plus grande circonspession pour en procurer l'exécution.

Comme les ordres du Roi portoient que l'Archevêque eut à partir sans délai, pour se rendre dans l'endroit qui lui étoit indiqué, il partit le même jour pour s'y rendre. Mais ayant trouvé Champeaux peu convénable, il a demandé & d'abord obtenu du Roi d'être transféré à Lagny, petite Ville de l'Isle de France, éloignée de Paris d'environ six lieuës. Il y reçut d'abord les respects du Clergé des Villes vossines; & le concours de personnes distinguées, y a été aussi nombreux qu'il étoit à Constans. Le lende-

^{*} Voyez cette répense dans notre dernier Journal, page 217.

La Clef du Cabinet

sendemain de son arrivée à Lagny, les Cardinanx de la Rochesoucauld & de Soubise sone allés le voir, & sur ce qu'ils peuvent lui avoir dit ou proposé dans cette entrevûë, il leur a tépondu: Que le Roi m'impose telle peine qu'il lui plaira, je la recevrai sans murmure & avec la docilité d'un sujet qui aime & qui respecte son Sonverain: Mais pour la compétence que le Parlement prétend s'arroger dans ce qui concerne L'administration des Sacremens, je ne la reconnoitrai jamais, pas même dans la sorme extérieure.

Mais malgré toutes ces étincelles du feu qui divise le Clergé & la Robe, on croit pouvoir se flatter d'y voir bientôt renaître la concorde. Le Roi a jugé à propos de convoquer une assemblée des Evêques qui se trouvent à Paris, & Sa Majesté avoit déclaré ses intentions sur ce sujet aux Cardinaux de la Rochefoucauld & de Soubise, en les chargeant d'en faire faire la convocation par les Abbés de Cariolis & de Castries, Agents Généraux du Clergé. Cette assemblée s'est tenuë le 28. Février chez le premier de ces Cardinaux. Les Prélats qui s'y trouverent étoient au nombre de trente-un. l'eu de jours après il s'en est tenu une seconde, savoir, le 3. Mars; & celle-ci ne s'est séparée que fort tard. Le bruit est général que la matière des Bil'ets de Confession a été mise sur le tapis dans ces deux assemblées, & que les Prélats qui y ont assisté furent d'avis, que l'administration des Sacremens n'imposoit nullement l'exigence des Billets, & que dès - lors que la tranquillité de l'Eglise & de l'Etat couroient risque d'être troublée à cette occasion, ce devoit être une raison de plus pour ne pas les exiger, pour assurer par la

des Princes &c. Avril 1755. 307 le maintien du repos dont la Déclaration du 2.

Septembre est l'objet.

Le résultat de ces Assemblées a été communiqué à l'Archevêque de Paris, & si l'on dit juste, ce Prélat 'a déclaré qu'il se conformera à l'avis de ses Confrères & sur-tout à la décision de l'assemblée générale du Clergé qui doit se tenir au mois de Mai prochain. De là on concevroit son prochain rappel d'autant plus que le Roi l'a déja fait revenir à Conflans, & qu'il y a fait les Ordinations qui se sont dans le tems de Carême. Il avoit addressé à ce sujet une Lettre circulaire aux Curès de son Diocèse pour leur en donner avis, & pour leur faire savoir, qu'ils eussent à n'y venir que quatre ensemble. On prétend, qu'il leur a déclaré « qu'il n'étoit plus nécessaire d'exiger des billets de Donfession pour l'administration des Sacremens; mais qu'il étoit toujours bon qu'ils 2 l'informassent si les malades avoient été cone fessés, & qu'ils lui en fissent rapport. »

Voilà en raccourci tout l'essentiel qui se présentoit à trouver place dans nos Mémoires de la matière litigieuse qui agite l'Eglise de France & les Parlemens. On croit, après ce que nous venons d'en marquer, de la voir ensin se terminer sans plus de délai, par des tempéramens, qui, en n'ôtant rien aux Loix ni aux droits qu'ont les deux Puissances Spirituelle & Temporelle, seront rentrer toutes choses dans un ordro

pacifique.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Nuissances, les Mariages & les Morts de Princes & autres personnes Illustres, depuis le mois dernier.

MAISSANCES. Le 16. Février la Princesse de Hesse-Rothenbourg accoucha heureusement d'une Princesse.

Madame la Margrave de Bade-Durlach, née Princesse de Hesse-Darmstadt, mit au monde le 17. un Prince, son premier ensantaprès quatre ans de mariage; naissance qui a causé une joye très-grande à ces illustres Maisons.

Le 18, à quatre heures après-midi, la Princesse de Condé sur heureusement délivrée d'une Princesse à Paris, laquelle portera le nom do

Mademoiselle de Bourbon.

La Princesse épouse du Prince de la Tour-Taxis, Principal Commissaire de l'Empereur à la Diette de Ratissonne, y est aussi accouchée d'une Princesse, qui a été tenue le 3. Mars sur les Fonts Baptismaux au nom de l'Impératrice-Reine.

MARIAGES. François-Philibert de Bonvoust, Marquis de Prulay, fils de Messire Henri-Philibert de Bonvoust, Marquis de Prulay, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Dauphins, sur marié le premier Février à Mademoiselle Marie-Louise-Françoise Durey de Noinville, fille de Messire Jacques-Bernard Durey de Noinville, Maître des Requêtes, Président Honoraire au Grand Conseil du Roi Très-Chrêtien.

Jean - Paul - François de Noailles, Comte d'Ayen, Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie des Princes des Avril 1755. 309
valerie de Noailles, Gouverneur & Capitaine
eles Chasses de Saint Germain en-Laye, en survivance, épousa le 4. Mademoiselle HenrietteAnne-Louise Daguesseau, fille de Messure JeanBapriste-Paulin Daguesseau de Fresnes, Conseiller d'Etat ordinaire, & de seuë Dame AnneLouise-Françoise Dupré.

Le Comte de Dohna de Lauche a épousé à Halberstadt la Comtesse Christine-Eleonore de Stolberg - Wernigerode, ci-devant Abbesse de la Noble Fondation de Drubeck. La Comtesse Christine sœur de la nouvelle mariée lui a suc-

cédé à l'Abbaye de Drubeck.

Charles O-Brien, Comte de Thomond, Vicomte de Clare, Pait du Royaume d'Irlande, Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien, Lieutenant-Général de ses Armées, & Inspecteur Général de l'Infanterie François, épousale 10. Mars à Paris, Demoiselle Marie-Geneviève-Loilise Gaultier de Chiffreville, fille de feu Messire Louis-François Gaultier Marquis de Chiffreville, Lieutenant-Général des Armées de France.

Le Duc de Popoli, fils du Prince de Montemileto, a épousé à Naples la Princesse de Massa-Carrara.

La Princesse épouse du Margrave règnant de Bade-Bade, née Princesse de Schwartzenberg, étant morte le 12. Janvier à Rastadt, comme nous l'avons annoncé le mois passé, ce Prince, qui n'a eu de sa désunte aucun ensant, doit épouser dans peu la Princesse Marie de Baviere, sille de seu l'Empereur Charles VII. & sœur de l'Electeur règnant de Baviere, les conditions de ce mariage étant déja réglées.

MORTS. La Duchesse douairière d'Albe

mourut à Madrid sur la fin du mois de Janvier dernier, après une longue maladie. Cette Dame étoit mère du Duc d'Huescar, qui, à ce que l'on croit, prendra le tître de Duc d'Albe.

Dom Placide de Sangro, Capitaine-Général des Armées du Roi des Deux-Siciles, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or & de celui de St. Janvier, mourut à Naples le 12. dans un âge

avancé.

Philippe-Jacques de Mangau, Député de la Ville libre Impériale de Francfort-fur-le-Meyn auprès de la Cour Impériale de Vienne, y est

mort n'ayant que 47 ans.

Nicolas Coscia, du Beneventois, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du tître de Sainte Marie in Dominica, Créature du Pape Benoît XIII. de l'année 1725, ancien Archevêque de Benevent &c. mourut le 8. Février à Naples, âgé d'environ 74 ans. Après avoir possédé dans le plus haur dégré la faveur du Pape Benoît XIII. il essuya, dès que ce Pontife fut mort, les disgraces qu'une grande faveur entraine souvent après soi. Les procédures intentées contre lui, & qui furent suivies de sa longue détention dans le Château St. Ange, ont fait trop de bruit dans l'Europe, pour que le souvenir n'en soit pas encore récent. Ses disgraces finirent à l'avénement du Pape Clement XII. Le Cardinal Coscia, pour qui le séjour de Rome n'avoit plus rien d'attraiant, après les changemens de fituation qu'il y avoit éprouvés, avoit choisi Naples pour le lieu de sa retraite. Il y a joui jusqu'à sa mort de la fortune que sa faveur lui avoit acquise.

Le Cardinal défunt a fait le Duc Coscia, son frère, son Exécuteur testamentaire &

Légataire

des Princes &c. Avril 1755.

Légataire universel de tous ses grands biens. Ce Testament a d'ailleurs édifié tout Rome. Son Eminence a laissé à la vérité des trésors à son frère; mais elle n'a pas oublié ni les Pauvres, ni ses Domestiques, ayant assuré à ceux-ci leurs appointemens pendant toute leur vie, tels qu'ils les avoient pendant celle de leur Maître. Il a fait aussi remettre au Pape vingt-quatre mille ducats, suppliant Sa Sainteté de faire de cette somme tel usage qu'elle jugera à pro-

pos.

A la suite de ce Testament il convient de faire mention aussi de celui du grand Cardinal Ouerini, dont la mort a été annoncée à la fin de notre Journal de Février dernier. Par le Testament que ce défunt Prélat avoit écrit en entier de sa propre main & signé le 13. Juilles 1749, il a institué sa Légataire universelle la Congrégation de Brescia, qu'il y avoit fondée luimême. Son Eminence a fait ensuite les dispositions suivantes. 1°. Que sa vaisselle d'argent qui pese huit mille onces, sera venduë, & le produit employé à décorer son Eglise Cathédrale. 2. Que toute sa Chapelle sera donnée à la même Eglise. 3. Qu'on vendra tous les ameublemens de ses Palais, & qu'on en distribuëra le produit aux pauvres de sa Paroisse. 4. Ou'on en fera de même des meubles qui se trouveront dans sa Maison de Plaisance de Vandradizza, & que l'argent en sera distribué aux pauvres des environs. Ce grand Prélat qui a nommé ses Exécuteurs testamentaires les Comtes Maggi & Emiliani, Chanoines de sa Cathédrale, les a chargé en même-tems de ne point permettre qu'on gravât fur sa tombe d'autre Epitaphe que celle - ci : Hic jacet Angel. Maria Querimus S. R R. E. Card. Episcopus Brixiensis. Vixit and nos... Obiit anno... die ... orate pro eo. S. E. Il a austi légué à la Bibliothèque de la Ville de Brescia tous ses Manuscrits; a remis tout ce qui pourroit lui être dû; a recompensé largement ses Domestiques; a assigné un capital pour faire dire deux mille Messes pour le repos de son ame, & a ordonné qu'on ne roucheroit point à son argent comptant, qui sorme une somme considérable, que dans les tems de calamités publiques, mais qu'alors on en soulageroit les pauvres & les nécessiteux.

Jean-François-Godefioid, Comte de Diedrichstein, Seigneur de Hollenbourg, Grand Echanson héréditaire de Carinthie, Grand Maître & Grand Veneur héréditaire d'Illyrie, Conseiller Privé actuel de Leurs Maj. Imp., Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or de la création de 1739, Président de la Chambre de la Cour, poste qu'il a rempli pendant 35 ans &c. moutut à Vienne

le 20. dans la some, année de son âge.

Marie-Anne Comtesse douairière d'Althan, née Princesse de Pignatelli, a payé dans la même Ville se même tribut à la nature, âgée de 66 ans.

Marie-Therèse-Emanuelle-Casimire-Geneviève née Duchesse de Bethune, épouse de Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isse, Duc de Gisors, Pair & Maréchal de France, Prince du Saint Empire Romain, Chevalier des Ordres du Roi & de l'Ordre de la Toison d'or, Gouverneut des Ville & Citadelle de Metz & du Pays Messen, Commandant en chef dans les Trois Evêchés, frontière de Champagne & Pays de Luxembourg, & Lieutenant-Général des Duchés de Lorraine & de Bar, est morte le 3. Mars à Paris, dans la quarante-sixième année de sou âge.

des Princes esc. Avril 1755. age. Cette Dame, qui est généralement regrettée par la beauté de son caractère, la bonté & la douceur mêmes, & sur-tout des pauvres donc elle étoit une tendre mère, avoit été mariée en 1727 au Marquis de Grancei, qui mourut l'année suivante. En 1729 elle épousa Mr. le Maréchal de Belleisle, à qui elle a donné un fils unique, qui n'est pas encore revenu des voyages qu'il fair dans les Pays étrangers. Elle s'étoit acquise une estime générale par la politesse & la dignité qu'elle a fait éclater dans toutes les occasions où il s'est agi de représenter, & particulièrement à Francfort sur-le-Meyn pendant la célèbre Ambassade du Duc son époux en 1741. Le reste des morts pour le mois prochain.

FIN.

AVIS.

Om Ambroise Pelletier, Religieux Bénédictin, Curé de Senones, qui annonça dans un de nos Journaux de 1750, qu'il travailloir à un Armorial général de l'ancienne Chevalerie & de la Noblesse de Lorraine, vient enfin d'achever ce pénible Ouvrage; & il est sur le point de le faire imprimer à Nancy chez le Sr. Thomas, par Privilège du Roi & l'agrément des Supérieurs de son Ordre. En le commencant il n'avoit d'autre vûë que celle de le laisser Manuscrit dans la belle & riche Bibliothèque de l'Abbaye de Senones; mais grand nombre de personnes de considération, l'ayant sollicité à le rendre public, il s'y est déterminé d'autant plus volontiers, que quelques autres mal intentionnées

tionnées avoient voulu le faire passer pour L'Auteur d'un Nobiliaire de Lorraine anonymes

imprimé depuis peu à Liège.

L'Auteur n'ayant eu d'autre dessein en entreprenant ce grand Ouvrage, que celui de garantir une Noblesse ancienne & illustre du tribut que les choses les plus solides payent à la révolution des tems; il prie ceux qui peuvent s'y trouver intéressés, soit pour leurs généalogies; soit pour les illustrations de leurs Maisons, de vouloir bien lui communiquer ou les originaux de ce qu'ils voudront donner au public, ou au moins des copies sidéles & autentiques, & d'en affranchir le port, en les addressant à Senones par Raon l'Etappe.

A l'égard de ceux qui ne jugeront pas à propos de lui communiquer leurs Tîtres, ils ne trouveront pas mauvais s'il ne donne pas des genéalogies suivies, & s'il omet des illustrations qui peuvent leur être particulières. Au reste, cet Ouvrage ne peut être que bon, l'Auteur s'étant appliqué à consulter les plus anciens & les plus sidéles Armoriaux de la Province, & sur-tout le Trésor des Chattres, qui fait son

principal guide.

Cet Ouvrage qui sera imprimé sur bon Papier & beaux Caractères, dits de St. Angustin, sera divisé en deux Volumes in-folio, dont le premier contiendra tous les Annoblis depuis René I. jusqu'à présent, avec le Blazon de leurs Armes en marge; & le second l'ancienne Chevalerie de Lorraine, avec l'empreinte des Armes à la tête de chaque Maison.